RAPPORT D'ÉTUDE

1

Identification des métiers ou professions selon les indices ayant servi à la détermination des secteurs prioritaires

CSST

86-02297/

1

Identification des métiers ou professions selon les indices ayant servi à la détermination des secteurs prioritaires

Conception, recherche et rédaction: Céline Domingue
avec la participation de
Richard Bélisle

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal - 3e trimestre 1985

ISBN 2-550-12356-5

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION		1
1	IDENTIFICATION DES RISQUES PAR PROFESSION	3
1.1	Statistiques par profession	3
1.2	Nécessité de la formation professionnelle	4
2	MÉTHODE UTILISÉE POUR L'ORDONNANCEMENT DES PROFESSIONS	7
2.1	Indicateurs	7
2.2	Source des données	8
3	TABLEAUX D'ORDONNANCE DES PROFESSIONS	11
3.1	Classement par groupes	11
3.2	Liste des professions (codes) suivant chacun des huit groupes	20
3.3	Liste ordonnancée des professions du groupe A	48
3.4	Liste par ordre de code de profession (CCDP)	50
APPENDICE		69
ANNEXES		
Annexe 1		75
Annexe 2		81
Annexe 3		93

INTRODUCTION

L'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit notamment, pour ce qui est des droits des travailleurs et travailleuses, le droit "à des services de formation, d'information et de conseil en matière de santé et de sécurité du travail, particulièrement en relation avec leur travail et leur milieu de travail, et de recevoir la formation, l'entraînement et la supervision appropriées ..." (art. 10, 1°).

Dans cet esprit, il nous a paru nécessaire de cerner les besoins de formation et d'information et partant, de donner une forme de priorité à cette orientation.

Plusieurs aspects peuvent être étudiés pour établir des priorités, mais il est un point sur lequel le document présent apporte des précisions: l'importance d'identifier les professions (ou métiers) à risque élevé, dans le but ultime d'introduire les connaissances en santé et sécurité du travail dans les programmes de formation destinés autant à la main-d'oeuvre qu'à la population étudiante.

C'est ainsi que dans le cadre des travaux du comité mixte de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (CSST - MMSR), un des premiers objectifs poursuivis est d'établir une liste des professions par ordre de priorité selon le risque connu. [Par la suite, un autre comité en relation avec le ministère de l'Éducation (CSST - MEQ) verra à introduire aussi dans les programmes les éléments de santé et de sécurité.]

Aussi avons-nous établi un certain ordonnancement des professions du Québec à partir des données du recensement de 1981 de Statistique Canada et des statistiques sur les lésions professionnelles (fichier STAT-35 de la CSST). Nous en avons fait ressortir l'indice combiné (taux d'incidence et indice de gravité) par profession.

Il va sans dire que les résultats de l'étude ne donnent de la situation qu'un aspect statistique, en relation avec la profession; d'autres approches pourront servir à orienter les priorités. On sait que les données statistiques actuelles ne couvrent pas, par exemple, les risques et les dangers inhérents à tel ou tel contaminant.

Toutefois, cette démarche nous permettra de mieux situer les recherches à entreprendre sur les professions à risques en relation avec les priorités établies.

De plus, il nous a semblé important de faire le lien avec les travaux et l'orientation de l'Organisation internationale du travail (O.I.T. et B.I.T.) qui se préoccupe de l'identification des risques par métier ou par profession.

1 IDENTIFICATION DES RISQUES PAR PROFESSION

1.1 Statistiques par profession

De plus en plus, les pays industrialisés s'inquiètent du nombre de maladies professionnelles et de lésions corporelles résultant d'accidents du travail. Les statistiques en ce domaine commencent en effet à prendre forme à l'échelle internationale, et on peut déjà faire des comparaisons de taux de fréquence d'accidents entre divers pays industrialisés de même qu'entre des pays en voie de développement, sur une période de huit ans[1] (voir annexe 1).

Bien qu'on ait constaté que des secteurs sont particulièrement touchés comme celui du bâtiment, on a tendance à rechercher des statistiques détaillées sur les divers métiers. Dans un rapport intitulé L'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail dans l'industrie de la construction (Rapport II), l'Organisation internationale du travail reproduit une classification des accidents du travail utilisée par le Royaume-Uni. Les accidents y sont classés en 11 groupes et les maladies professionnelles en 10 groupes. On associe ensuite les groupes à chaque métier de la construction[2] (voir annexe 2). L'importance d'identifier les risques par métiers est corroborée par les statistiques, et le rapport du B.I.T. en fait état: "... Les taux d'accidents mortels de certains corps de métiers du bâtiment (montage de charpentes métalliques, par exemple) sont de cinq à dix fois plus élevés que

---

1. B.I.T. - O.I.T. - COMMISSION DU BATIMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DES TRAVAUX PUBLICS. L'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail dans l'industrie de la construction, 10e session. Genève 1983, p. 24 et 25.

2. Ibid., p. 5 à 23.

dans l'ensemble de l'industrie de la construction[1]. Par ailleurs, déjà avant 1981, le Bureau de la statistique du travail (B.L.S.) des États-Unis avait commencé à étudier la possibilité d'évaluer les risques par profession. Un article de Root et Sebastian, intitulé "BLS Develops Measure of Job Risk by Occupation"[2], expliquait la formule utilisée (pourcentage des lésions par profession, divisé par le pourcentage de l'emploi de cette même profession) pour établir un ratio et comparer les résultats entre les professions à risques d'un secteur et celles de plusieurs secteurs.

On voit par là aussi le souci de vraiment identifier les risques par profession afin d'apporter les correctifs appropriés et ainsi prévenir les accidents. L'O.I.T., dans le rapport déjà cité, conclut, au chapitre des actions à entreprendre, à la nécessité d'intervenir dans plusieurs domaines[3], dont, au premier chef, celui de la ventilation des statistiques par profession. Quant à la plupart des autres domaines où une intervention est souhaitée, ils touchent les mesures ordinaires (voir annexe 3).

1.2 Nécessité de la formation professionnelle

Les besoins de structurer les secteurs d'activité répondent la plupart du temps à des intérêts différents. Que les activités soient regroupées en fonction de l'économie, de la géographie ou encore en relation avec les affinités de formation, il est en effet difficile pour un organisme de recourir aux subdivisions d'un autre, qui n'a pas les mêmes fins.

---

1. B.I.T. - O.I.T. - COMMISSION DU BATIMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DES TRAVAUX PUBLICS. L'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail dans l'industrie de la construction, 10e session. Genève 1983, p. 24 et 25.

2. Monthly Labor Review, octobre 1981, vol. 104, n° 10.

3. B.I.T. - O.I.T., op.cit., p. 50.

C'est sur le plan de la profession qu'il semble le plus simple d'arriver à une certaine convergence. C'est en effet sur ce plan qu'on trouve les principaux facteurs de risques et c'est aussi sur ce plan que peut se faire la formation. Qu'il s'agisse de l'exercice de la profession ou de son apprentissage, il est internationalement reconnu que la main-d'oeuvre a besoin de formation en santé et en sécurité du travail. Une action en ce sens, au sein même de l'entreprise, est vivement souhaitée par l'O.I.T.:

"Les entreprises devraient dispenser aux travailleurs embauchés et aux jeunes travailleurs la formation et les informations voulues sur leur travail et les risques auxquels ils sont exposés. Les postes de travail où les risques sont très élevés aussi bien pour les travailleurs que pour leurs collègues devraient être réservés aux travailleurs ayant suivi un cours de formation agréé et subi avec succès une épreuve d'aptitude à cet emploi."[1]

Il est clair qu'une large place doit être accordée à la formation et à l'information en santé et sécurité du travail dans les programmes des maisons d'enseignement. Mais ce n'est pas suffisant. Ces éléments doivent aussi être intégrés dans l'ensemble des programmes de formation de l'entreprise. Et il faut également les intégrer en priorité dans les professions à risques élevés.

---

1 B.I.T. - O.I.T. - COMMISSION DU BATIMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DES TRAVAUX PUBLICS. L'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail dans l'industrie de la construction, 10e session. Genève 1983, p. 24 et 25.

2 MÉTHODE UTILISÉE POUR L'ORDONNANCEMENT DES PROFESSIONS

L'une des principales préoccupations ayant présidé à la mise au point de la méthode d'analyse était la nécessité d'utiliser des indicateurs reconnus internationalement.

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus sont

- le taux d'incidence (TI)
- l'indice de gravité (IG)
- l'indice combiné (IC).

La méthode s'apparente à celle utilisée dans l'Analyse statistique en fonction de la détermination des secteurs d'activité économique prioritaires, (CSST, 7 octobre 1982). Dans le présent ouvrage, nous comparons des professions suivant les trois indicateurs déterminés, alors que dans le document ci-dessus, on aborde la question par secteur et sous-secteur (unité).

Les trois indicateurs se définissent de la façon suivante:

- $TI = \frac{L\ C}{E}$

- $IG = \frac{J\ I\ +\ J\ S}{L\ C}$

- $IC = \frac{J\ I\ +\ J\ S}{E}$

où

. LC = lésions professionnelles compensables

. E = estimation de l'emploi (nombre de travailleurs et de travailleuses)

. JI = jours d'indemnisation

. JS = jours standard

Le document Analyse statistique en fonction de la détermination des secteurs d'activité économique prioritaires donne une plus large information sur la définition des divers éléments de ces indicateurs.

2.2 Source des données

2.2.1 Les lésions

Les données sur les lésions professionnelles compensables (LC), les jours d'indemnisation (JI) et les jours standard (JS) proviennent du fichier de la CSST STAT-35, mis à jour le 1er septembre 1983. Les données couvrent les années 1979 à 1982 inclusivement. Les lésions professionnelles compensables (LC) comprennent les cas d'indemnisation temporaire (IT), d'indemnisation permanente (IP), de décès (DC) et de maladie professionnelle, avec interruption de travail ou avec taux d'incapacité (MP2). Les cas non compensables (NC) ont été exclus du calcul des lésions professionnelles compensables (LC). Les données sur les jours d'indemnisation (JI) et les jours standard (JS) proviennent du même fichier, suivant la méthode déjà décrite.

2.2.2 Professions

La liste des professions provient de la classification canadienne descriptive des professions (CCDP). Nous avons utilisé le code à quatre chiffres, qui regroupe près de 500 professions. L'estimation de l'emploi (E) de ces 500 professions provient du Recensement de 1981 de Statistique Canada. Les données sont déclarées au niveau du Québec.

Le croisement des données sur les lésions (LC, JI + JS) et l'estimation de l'emploi (E) a permis d'effectuer les divers calculs qu'exigent les trois indices.

Les données sur les lésions couvrent les années 1979 à 1982, tandis que les données sur l'estimation de l'emploi (E) ont été recueillies par Statistique Canada en 1981. Le croisement de ces deux types de données ne crée pas de biais significatif dans l'estimation des indices, car 1981 est, d'une part, l'année médiane de la période 1979-1982 et, d'autre part, une structure d'emploi dans une province, un pays, globalement ou par profession, ne varie pas sensiblement au cours d'une si courte période. De plus, l'objectif poursuivi est d'élaborer des indicateurs ou indices permettant de discriminer ou d'ordonnancer les professions suivant la fréquence et la gravité des lésions déclarées. L'indicateur peut alors demeurer valable étant donné l'objectif poursuivi.

3 TABLEAUX D'ORDONNANCE DES PROFESSIONS

3.1 Classement par groupes

Cette première partie présente, sous forme de tableaux, la liste des professions suivant les trois indices TI, IG et IC. Chacune des professions a ensuite été classée dans l'un des groupes de A à H suivant l'indice combiné (IC).

Ces huit groupes A à H correspondent à autant de tranches de IC. Les bornes de chaque groupe sont les suivantes:

Groupe A	$IC \geq 20,00$*
Groupe B	$10,00 \leq IC < 20,00$
Groupe C	$5,00 \leq IC < 10,00$
Groupe D	$3,00 \leq IC < 5,00$
Groupe E	$1,00 \leq IC < 3,00$
Groupe F	$0,60 \leq IC < 1,00$
Groupe G	$0,20 \leq IC < 0,60$
Groupe H	$IC < 0,20$

---

* On trouvera dans la dernière partie la liste ordonnancée de chacune des professions du groupe A avec leur indice combiné.

Chaque groupe renferme le nombre de professions suivant:

- Groupe A 17 professions
- Groupe B 32 professions
- Groupe C 76 professions
- Groupe D 50 professions
- Groupe E 110 professions
- Groupe F 37 professions
- Groupe G 64 professions
- Groupe H 91 professions

GROUPE A

IC $\geq$ 20,00

LISTE DES PROFESSIONS

7519
7711
7715
7719
8119
8135
8299
8337
8339
8359
8592
8598
8719
8793
9153
9318
9910

Nbre = 17

GROUPE B

10,00 $\leq$ IC $<$ 20,00

LISTE DES PROFESSIONS

2113
3139
5193
6111
7311
7513
7713
7717
7718
8118
8137
8149
8239
8279
8331
8334
8336
8353
8529
8539
8570
8731
8787
8799
9111
9155
9159
9191
9193
9313
9315
9599

Nbre = 32

GROUPE C

$$5{,}00 \leq IC < 10{,}00$$

LISTE DES PROFESSIONS

2119	8179	8399	8739
3319	8211	8511	8781
4159	8215	8513	8782
5149	8225	8515	8783
6199	8227	8523	8786
7517	8228	8528	8791
8111	8229	8538	8798
8113	8230	8548	9113
8115	8235	8549	9119
8116	8238	8557	9133
8131	8258	8578	9139
8141	8259	8579	9157
8143	8293	8581	9175
8148	8298	8583	9310
8151	8333	8584	9311
8158	8335	8589	9319
8159	8371	8595	9916
8167	8379	8733	9918
8173	8393	8738	9919

Nbre = 76

GROUPE D

$$3{,}00 \leq IC < 5{,}00$$

LISTE DES PROFESSIONS

2169	8231	8715
3135	8261	8784
5145	8275	8785
5179	8278	8795
6112	8311	9135
6113	8313	9151
6129	8315	9171
6133	8357	9179
6169	8373	9199
6198	8376	9513
7115	8395	9539
7113	8531	9559
7510	8553	
7516	8571	
7518	8573	
7710	8582	
8130	8593	
8165	8711	
8171	8713	

Nbre = 50

GROUPE E

$$1{,}00 \leq IC < 3{,}00$$

LISTE DES PROFESSIONS

1116	3333	6149	8221	8355	8710
1141	3339	6191	8223	8370	8730
1145	4139	6193	8226	8510	8735
1147	4153	7180	8233	8525	8780
1176	4155	7195	8236	8526	8796
1179	4172	7199	8250	8533	9130
2111	4192	7319	8251	8535	9131
2112	4194	7511	8253	8537	9170
2117	5130	8110	8256	8540	9173
2133	5133	8133	8260	8541	9190
2139	5141	8146	8263	8550	9317
2155	5177	8150	8265	8551	9512
2159	5199	8153	8267	8562	9517
2165	6115	8156	8271	8568	9519
2349	6119	8161	8273	8569	9530
2795	6121	8178	8295	8575	
2799	6130	8210	8319	8586	
3134	6139	8213	8330	8590	
3152	6145	8217	8351	8599	

Nbre = 110

GROUPE F

$$0,60 \leq IC < 1,00$$

LISTE DES PROFESSIONS

1119	5190
1149	6120
2131	6141
2135	6160
2143	6165
2147	6190
2161	8163
2315	8276
2333	8296
2339	8310
2399	8316
2519	8525
2797	8534
3131	8550
3137	8561
4151	8591
4157	8596
4173	9514
4191	

Nbre = 37

GROUPE G

$$0,20 \leq IC < 0,60$$

LISTE DES PROFESSIONS

1111	3315	7113	9110
1113	3337	7197	9510
1143	3359	7315	9515
1174	4133	8176	9531
2141	4137	8290	9555
2153	4150	8350	9557
2154	4161	8356	9591
2159	4175	8391	
2331	4179	8527	
2351	4193	8530	
2391	4197	8536	
2711	4199	8546	
2719	5131	8555	
2739	5171	8563	
3115	5172	8566	
3155	5191	8576	
3156	6123	8585	
3157	6125	8588	
3311	6135	8736	

Nbre = 64

GROUPE H

IC < 0,20

LISTE DES PROFESSIONS

1115	2163	3113	4130	6142
1130	2181	3117	4131	6143
1131	2183	3119	4135	6144
1132	2311	3130	4140	6147
1133	2313	3132	4141	6162
1134	2319	3151	4143	7183
1135	2341	3153	4160	7185
1136	2343	3154	4169	8390
1137	2350	3313	4170	8396
1142	2353	3314	4171	8587
1171	2359	3330	4190	9511
1173	2511	3332	4195	9550
1175	2513	3335	5135	9551
2114	2731	3370	5143	9553
2142	2733	3375	5170	9590
2144	2791	3379	5173	
2145	2792	4110	5174	
2151	2793	4111	6116	
2160	3111	4113	6117	

Nbre = 91

3.2 Liste par ordre de code de profession (CCDP)

ADMINISTRATEURS ET CADRES SUPÉRIEURS PROPRES AU GOUVERNEMENT

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E*	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
1111	Membres des corps législatifs	6	205	820	179	0,73	29,83	0,22	G
1113	Administrateurs gouvernementaux	91	5925	23700	7177	0,38	78,87	0,30	G
1115	Chefs de bureau de poste	17	1715	6860	600	0,25	35,29	0,09	H
1116	Inspecteurs du gouvernement et fonctionnaires chargés de l'application des règlements	515	5685	22740	32973	2,26	64,03	1,45	E
1119	Administrateurs et cadres supérieurs propres au gouvernement, n.c.a.	49	755	3020	2977	1,62	60,76	0,99	F

* On a multiplié l'emploi (E) par 4, les données sur les lésions professionnelles portant sur les quatre années 1979 à 1982.

AUTRES DIRECTEURS ET ADMINISTRATEURS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
1130	Directeurs généraux et autres cadres supérieurs	114	26995	107980	8122	0,11	71,25	0,08	H
1131	Directeurs sciences naturelles et génie	2	1405	5620	191	0,04	95,50	0,03	H
1132	Directeurs sciences sociales et domaines connexes	16	2660	10640	1013	0,15	63,31	0,10	H
1133	Administrateurs enseignement et domaines connexes	97	10290	44160	6352	0,24	65,48	0,15	H
1134	Administrateurs médecine et santé	17	2305	9220	1036	0,18	60,94	0,11	H
1135	Directeurs des finances	49	13610	54440	5316	0,09	108,49	0,10	H
1136	Directeurs des relations avec le personnel et des relations industrielles	28	10070	40280	7503	0,07	267,96	0,19	H
1137	Directeur des ventes et de la publicité	57	45460	181840	11948	0,03	209,61	0,07	H
1141	Directeurs des achats	24	2275	9100	9911	0,26	412,96	1,09	E
1142	Directeurs des services	18	12255	49020	7046	0,04	391,44	0,14	H
1143	Directeurs de production	97	14150	56600	12585	0,17	129,74	0,22	G
1145	Directeur de travaux de construction	68	3680	14720	26718	0,46	392,91	1,82	E
1146	Directeur d'exploitations agricoles	-	8270	33080	-	-	-	-	-
1147	Directeurs transports et communications	26	4640	18560	20206	0,14	777,15	1,09	E
1149	Autres directeurs et administrateurs, n.c.a.	158	21375	85500	52949	0,18	335,12	0,62	F

CADRES ADMINISTRATEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
1171	Comptables, vérificateurs et autres agents financiers	252	37120	148480	23971	0,17	95,12	0,16	H
1173	Analystes de l'organisation et des méthodes	13	2515	10060	1674	0,13	144,15	0,19	H
1174	Agents du personnel et travailleurs assimilés	63	7470	29880	14213	0,21	225,60	0,48	G
1175	Acheteurs et agents d'approvisionnement, sauf commerce de gros et de détail	29	4525	18100	2864	0,16	98,76	0,16	H
1176	Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements, n.c.a.	245	1825	7300	11184	3,36	45,65	1,53	E
1179	Cadres administratifs et travailleurs assimilés, n.c.a.	233	9055	36220	56957	0,64	244,45	1,57	E

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SCIENCES PHYSIQUES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2111	Chimistes	67	1845	7380	8096	0,91	120,84	1,10	E
2112	Géologues	28	735	2940	6310	0,95	225,36	2,15	E
2113	Physiciens	4	315	1260	18100	0,32	45,25	14,37	B
2114	Météorologues	1	175	700	4	0,14	4,00	0,01	H
2117	Technologues et techniciens en sciences physiques, n.c.a.	458	5215	20860	30652	2,20	66,93	1,47	E
2119	Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques, n.c.a.	53	405	1620	13458	3,27	253,92	8,31	C

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SCIENCES BIOLOGIQUES ET AGRONOMIQUES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2131	Agronomes et scientifiques assimilés	201	1755	7020	5246	2,86	26,10	0,75	F
2133	Biologistes et scientifiques assimilés	106	1800	7200	20614	1,47	194,47	2,86	E
2135	Technologues et techniciens en sciences de la vie	158	3115	12460	10945	1,27	69,27	0,88	F
2139	Travailleurs spécialisés dans les sciences biologiques et agronomiques	263	915	3660	7732	7,19	29,40	2,11	E

ARCHITECTES, INGÉNIEURS ET URBANISTES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2141	Architectes	13	2170	8680	1922	0,15	147,85	0,22	G
2142	Ingénieurs chimistes	9	845	3380	119	0,27	13,22	0,04	H
2143	Ingénieurs civils	64	5330	21320	14194	0,30	221,78	0,67	F
2144	Ingénieurs électriciens	40	4870	19480	1037	0,21	25,93	0,05	H
2145	Ingénieurs en organisation industrielle	29	3895	15580	731	0,19	25,21	0,05	H
2146	Ingénieurs agricoles	-	150	600	-	-	-	-	-
2147	Ingénieurs mécaniciens	69	3125	12500	9508	0,55	137,80	0,76	F
2151	Ingénieurs métallurgistes	12	560	2240	93	0,54	7,75	0,04	H
2153	Ingénieurs miniers	8	470	1880	540	0,43	67,50	0,29	G
2154	Ingénieurs du pétrole	1	170	680	165	0,15	165,00	0,24	G
2155	Ingénieurs en aérospatiale	15	800	3200	6753	0,47	450,20	2,11	E
2156	Ingénieurs en sciences nucléaires	-	95	380	-	-	-	-	-
2157	Urbanistes	-	840	3360	-	-	-	-	-
2159	Ingénieurs professionnels, n.c.a.	88	2110	8440	22936	1,04	260,64	2,72	E

AUTRES TRAVAILLEURS EN ARCHITECTURE ET EN GÉNIE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2160	Surveillants: autres travailleurs en architecture et en génie	15	1330	5320	255	0,28	17,00	0,05	H
2161	Arpenteurs - géomètres	295	4415	17660	15038	1,67	50,98	0,85	F
2163	Dessinateurs techniques	132	9870	39480	4026	0,33	30,50	0,10	H
2164	Technologues et techniciens en architecture	-	405	1620	-	-	-	-	-
2165	Technologues et techniciens en génie	902	12115	48460	58283	1,86	64,62	1,20	E
2169	Autres travailleurs en architecture et en génie, n.c.a.	48	515	2060	6732	2,33	140,25	3,27	D

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES MATHÉMATIQUES, LA STATISTIQUE, L'ANALYSE DES SYSTÈMES ET LES DOMAINES CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2181	Mathématiciens, statisticiens et actuaires	8	1375	5500	479	0,15	59,88	0,09	H
2183	Analystes de systèmes, programmeurs en informatique et travailleurs assimilés	61	17235	68940	2250	0,09	36,89	0,03	H
2189	Travailleurs spécialisés dans les mathématiques, la statistique, l'analyse des systèmes et les domaines connexes, n.c.a.	6	275	1100	481	0,55	80,17	0,44	G

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS EN SCIENCES SOCIALES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2311	Économistes	14	3365	13460	305	0,1	21,79	0,02	H
2313	Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés	22	720	2880	407	0,76	18,50	0,14	H
2315	Psychologues	36	2685	10740	6590	0,34	183,06	0,61	F
2319	Travailleurs spécialisés en sciences sociales, n.c.a.	25	1600	6400	534	0,39	21,36	0,08	H

TRAVAILLEURS SOCIAUX ET TRAVAILLEURS DES DOMAINES CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2331	Travailleurs sociaux	183	8125	32500	16361	0,56	89,40	0,50	G
2333	Personnel des services sociaux et communautaires	316	7500	30000	24866	1,05	78,69	0,83	F
2339	Travailleurs sociaux et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.	57	1390	5560	3514	1,03	61,65	0,63	F

HOMMES DE LOI ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2341	Juges et magistrats	1	535	2140	112	0,05	112,00	0,05	H
2343	Avocats et notaires	8	8665	34660	6239	0,02	779,88	0,18	H
2349	Hommes de loi et travailleurs assimilés, n.c.a.	50	800	3200	7040	1,56	140,80	2,20	E

PERSONNEL SPÉCIALISÉ DES BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET ARCHIVES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2350	Surveillants: personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives	4	410	1640	58	0,24	14,50	0,04	H
2351	Bibliothécaires, archivistes et conservateurs	81	3835	15340	3243	0,53	40,04	0,21	G
2353	Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives	32	2010	8040	335	0,40	10,47	0,04	H
2359	Personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives, n.c.a.	8	1060	4240	162	0,19	20,25	0,04	H

AUTRES TRAVAILLEURS EN SCIENCES SOCIALES ET DOMAINES CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2391	Conseillers en orientation pédagogique ou professionnelle	27	1300	5200	1273	0,52	47,15	0,24	G
2399	Autres travailleurs en sciences sociales et domaines connexes, n.c.a.	40	445	1780	1130	2,25	28,25	0,63	F

MEMBRES DU CLERGÉ ET ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2511	Ministres du culte	8	4900	19600	1170	0,04	146,25	0,06	H
2513	Religieuses et frères	2	5490	21960	78	0,01	39,00	0,00	H
2519	Membres du clergé et assimilés, n.c.a.	12	765	3060	1895	0,39	157,92	0,62	F

PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2711	Professeurs d'université	185	8975	35900	15234	0,52	82,35	0,42	G
2719	Professeurs d'université, personnel assimilé, n.c.a.	81	1990	7960	1728	1,02	21,33	0,22	G

PROFESSEURS D'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2731	Professeurs aux niveaux primaire et préscolaire	671	40620	162480	30206	0,41	45,02	0,19	H
2733	Professeurs au niveau secondaire	2057	44390	177560	88207	1,16	42,88	0,05	H
2739	Professeurs d'école primaire et secondaire et personnel assimilé, n.c.a.	229	6435	25740	8704	0,89	38,01	0,34	G

AUTRES ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
2791	Professeurs d'école technique et professionnelle	87	10745	42980	3853	0,20	44,29	0,09	H
2792	Professeurs de beaux-arts, n.c.a.	39	3615	14460	2470	0,27	63,33	0,17	H
2793	Professeurs au niveau post-secondaire, n.c.a.	31	2465	9860	1350	0,31	43,55	0,14	H
2795	Professeurs d'enfance exceptionnelle, n.c.a.	2375	8835	35340	57914	6,72	24,38	1,64	E
2797	Instructeurs et moniteurs, n.c.a.	420	3860	15440	14174	2,72	33,75	0,92	F
2799	Autres enseignants et personnel assimilé, n.c.a.	896	5605	22420	37124	4,00	41,43	1,66	E

PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT DES MALADIES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3111	Médecins et chirurgiens	77	11660	46640	3940	0,17	51,17	0,08	H
3113	Dentistes	16	2225	8900	1118	0,18	69,88	0,13	H
3115	Vétérinaires	50	790	3160	1278	1,58	25,56	0,40	G
3117	Ostéopathes et chiropracteurs	2	520	2080	2	0,10	1,00	0,00	H
3119	Personnel spécialisé dans le diagnostic et le traitement des maladies, n.c.a.	11	1290	5160	466	0,21	42,36	0,09	H

PERSONNEL SPÉCIALISÉ ET AUXILIAIRES DES SOINS INFIRMIERS ET THÉRAPEUTIQUES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3130	Surveillants: personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques	178	7365	29460	5177	0,60	29,08	0,18	H
3131	Infirmiers autorisés, diplômés et infirmiers en formation	4866	41170	164680	159250	2,95	32,73	0,97	F
3132	Garçons de salle d'hôpital	100	1115	4460	9	2,24	0,09	0,00	H
3134	Infirmiers auxiliaires autorisés	5190	17825	71300	142654	7,28	27,49	2,00	E
3135	Aides-infirmiers	10384	25235	100940	317668	10,29	30,59	3,15	D
3136	Audiologistes et thérapeutes de l'élocution	-	305	1220	-	-	-	-	-
3137	Physiothérapeutes	251	2435	9740	7501	2,58	29,88	0,77	F
3138	Ergothérapeutes	-	725	2900	-	-	-	-	-
3139	Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutes, n.c.a.	1191	1110	4440	57198	26,82	48,03	12,88	B

AUTRES TRAVAILLEURS EN MÉDECINE ET EN SANTÉ

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3151	Pharmaciens	44	3630	14520	1110	0,30	25,00	0,08	H
3152	Diététistes et nutritionnistes	321	990	3960	9671	8,11	30,13	2,44	E
3153	Optométristes	4	735	2940	40	0,14	10,00	0,01	H
3154	Maîtres opticiens	3	520	2080	17	0,14	5,67	0,01	H
3155	Technologues et techniciens en radiologie	166	2735	10940	5358	1,52	32,28	0,49	G
3156	Technologues et techniciens de laboratoire médical	509	7730	30920	12534	1,65	24,62	0,41	G
3157	Denturologistes	63	700	2800	1296	2,25	20,57	0,46	G
3158	Hygiénistes dentaires et assistants dentaires	-	3530	14120	-	-	-	-	-
3161	Techniciens dentaires de laboratoire	-	695	2780	-	-	-	-	-
3162	Techniciens en inhalation	-	590	2360	-	-	-	-	-
3169	Autres travailleurs en médecine et en santé, n.c.a.	-	3660	14640	-	-	-	-	-

RÉDACTEURS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3351	Écrivains et rédacteurs	24	7305	29220	8554	0,08	356,42	0,29	-
3355	Traducteurs et interprètes	-	3155	12620	-	-	-	-	-
3359	Rédacteurs	7	190	760	178	0,92	25,43	0,23	G

ARTISTES ET TECHNICIENS DE LA SCÈNE, DE LA RADIO ET DE L'ÉCRAN

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3330	Directeurs artistiques et metteurs en scène	39	3465	13860	1026	0,28	26,31	0,07	H
3331	Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	-	200	800	-	-	-	-	-
3332	Musiciens et chanteurs	5	3205	12820	40	0,04	8,00	0,00	H
3333	Travailleurs spécialisés de la musique et des divertissements musicaux, n.c.a.	93	325	1300	3172	7,15	34,11	2,44	E
3334	Danseurs et chorégraphes	-	285	1140	-	-	-	-	-
3335	Acteurs	11	1050	4200	349	0,28	31,73	0,08	H
3337	Annonceurs à la radio et à la télévision	31	1355	5420	2830	0,57	91,29	0,52	G
3339	Artistes et techniciens de la scènes, de la radio et de l'écran, n.c.a.	130	1435	5740	9299	2,28	71,53	1,62	E

PROFESSIONNELS DES BEAUX-ARTS, DES ARTS COMMERCIAUX, DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES DOMAINES CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3311	Peintres, sculpteurs et autres artistes	71	2000	8000	2658	0,89	37,44	0,33	G
3313	Dessinateurs de produits et décorateurs d'intérieurs	82	7430	29720	3097	0,28	37,77	0,10	H
3314	Dessinateurs publicitaires et illustrateurs	73	4700	18800	2146	0,39	29,40	0,11	H
3315	Photographes et opérateurs de caméra	125	2235	8940	4693	1,40	37,54	0,52	G
3319	Professionnels des beaux-arts, des arts commerciaux, de la photographie et des domaines connexes, n.c.a.	17	190	760	6844	2,24	402,59	9,01	C

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DES SPORTS ET LOISIRS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
3360	Surveillants: travailleurs spécialisés des sports et loisirs	-	1165	4660	-	-	-	-	-
3370	Entraîneurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs	55	6020	24080	1462	0,23	26,58	0,06	H
3371	Arbitres et officiels assimilés	-	175	700	-	-	-	-	-
3373	Athlètes	-	135	540	-	-	-	-	-
3375	Travailleurs assimilés des sports et loisirs	3	2715	10860	18	0,03	6,00	0,00	H
3379	Travailleurs spécialisés des sports et loisirs, n.c.a.	5	555	2220	24	0,23	4,80	0,01	H

STÉNOGRAPHES ET DACTYLOGRAPHES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4110	Surveillants: sténographes et dactylographes	11	925	3700	391	0,30	35,55	0,11	H
4111	Secrétaires et sténographes	1491	114500	458000	54231	0,33	36,37	0,12	H
4113	Dactylographes et commis-dactylographes	266	22010	88040	4219	0,30	15,86	0,05	H

TENEURS DE LIVRES, COMMIS EN COMPTABILITÉ ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4130	Surveillants: teneurs de livres commis en comptabilité et travailleurs assimilés	103	5720	22880	3859	0,45	37,47	0,17	H
4131	Teneurs de livres	312	99175	396700	13207	0,08	42,33	0,03	H
4133	Caissiers	3091	62625	250500	92960	1,23	30,07	0,37	G
4135	Commis d'assurances, de banques et de finances	238	10550	42200	5618	0,56	23,61	0,13	H
4137	Commis aux services statistiques	67	1610	6440	3071	1,04	45,84	0,48	G
4139	Teneurs de livres, commis en comptabilité et travailleurs assimilés, n.c.a.	130	1070	4280	10600	3,04	81,54	2,48	E

OPÉRATEURS SUR MACHINES DE BUREAU ET DE MÉCANOGRAPHIE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4140	Surveillants: opérateurs sur machines de bureau et de mécanographie	3	1150	4600	22	0,07	7,33	0,00	H
4141	Opérateurs sur machines de bureau	142	3630	14520	1741	0,98	12,26	0,12	H
4143	Opérateurs sur machines de mécanographie	132	14545	58180	5063	0,23	38,36	0,09	H

MAGASINIERS, ORDONNANCIERS ET DISTRIBUTEURS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4150	Surveillants: magasiniers, ordonnanciers et distributeurs	125	3975	15900	3826	0,79	30,61	0,24	G
4151	Commis de production	200	3895	15580	12457	1,28	62,29	0,80	F
4153	Commis de réception et d'expédition	6408	23210	92840	149121	6,90	23,27	1,61	E
4155	Commis d'approvisionnement et travailleurs assimilés	6019	24925	99700	175399	6,04	29,14	1,76	E
4157	Peseurs	88	835	3340	3261	2,63	37,06	0,98	F
4159	Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs, n.c.a.	859	1030	4120	14646	20,85	28,69	5,98	C

EMPLOYÉS DE BIBLIOTHÈQUE, CLASSEURS-ARCHIVISTES, CORRESPONDANCIERS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4160	Surveillants: employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers et travailleurs assimilés	3	295	1180	8	0,25	2,67	0,01	H
4161	Commis de bibliothèque et de dossiers	148	8355	33420	13034	0,44	88,07	0,39	G
4169	Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers et travailleurs assimilés, n.c.a.	46	1030	4120	423	1,12	9,20	0,10	H

RÉCEPTIONNISTES, HOTESSES D'ACCUEIL, FACTEURS ET MESSAGERS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4170	Surveillants: réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers	119	2175	8700	1093	1,37	9,18	0,13	H
4171	Réceptionnistes et commis à l'information	396	23020	92080	14162	0,42	36,69	0,15	H
4172	Facteurs	4209	7400	29600	37031	14,22	8,80	1,25	E
4173	Commis postaux	3492	9450	37800	31901	9,24	9,14	0,84	F
4175	Téléphonistes	317	11560	46240	14574	0,69	45,97	0,32	G
4177	Messagers	501	3160	12640	21387	3,96	42,69	1,69	E
4179	Réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers n.c.a.	70	2255	9020	2267	0,78	32,39	0,25	G

AUTRES EMPLOYÉS DE BUREAU ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
4190	Surveillants: autres employés de bureau et travailleurs assimilés, n.c.a.	41	8795	35180	1166	0,12	28,44	0,03	H
4191	Commis de perception	83	3835	15340	13340	0,54	160,29	0,87	F
4192	Estimateurs d'assurances	46	1070	4280	4627	1,07	100,59	1,08	E
4193	Commis d'agence de voyages, agents de gare, de billets et de marchandises	169	5005	20020	8559	0,84	50,64	0,43	G
4194	Réceptionnistes d'hôtel	114	2035	8140	9426	1,40	82,68	1,16	E
4195	Commis au personnel	36	1480	5920	449	0,61	12,47	0,08	H
4197	Commis généraux de bureau	2261	39520	158080	60789	1,43	26,89	0,38	G
4199	Autres employés de bureau et travailleurs assimilés, n.c.a.	730	20445	81780	30999	0,89	42,46	0,38	G

VENDEURS DE MARCHANDISES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
5130	Surveillants: vendeurs de marchandises	2821	14995	99980	209390	2,82	74,23	2,09	E
5131	Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés	77	2640	10560	4542	0,73	58,99	0,43	G
5133	Voyageurs de commerce	654	29380	117520	136144	0,56	208,17	1,16	E
5135	Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises, n.c.a.	1463	136465	545860	66082	0,27	45,17	0,12	H
5141	Vendeurs ambulants et colporteurs	109	2625	10500	11695	1,04	107,29	1,11	E
5143	Vendeurs de journaux	39	1305	5220	807	0,75	20,69	0,15	H
5145	Commis de station-service	2724	6700	26800	99142	10,16	36,40	3,70	D
5149	Vendeurs de marchandises, n.c.a.	519	865	3460	19890	15,00	38,32	5,75	C

VENDEURS DE SERVICES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
5170	Surveillants: vendeurs de services	40	3020	12080	1481	0,33	37,03	0,12	H
5171	Vendeurs et agents d'assurances	133	15355	61420	25706	0,22	193,28	0,42	G
5172	Courtiers en immeubles	73	7815	31260	15192	0,23	208,11	0,49	G
5173	Courtiers en valeurs	8	1580	6320	124	0,13	15,50	0,02	H
5174	Agents de publicité	14	1515	6060	222	0,23	15,86	0,04	H
5177	Agents de services commerciaux	38	455	1820	1830	2,09	48,16	1,01	E
5179	Vendeurs de services, n.c.a.	64	590	2360	8059	2,71	125,92	3,41	D

AUTRES TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA VENTE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
5190	Surveillants: autres travailleurs spécialisés dans la vente	26	475	1900	1527	1,37	58,73	0,80	F
5191	Acheteurs des commerces de gros et de détail	133	2980	11920	3199	1,12	24,05	0,27	G
5193	Vendeurs-livreurs	8129	7355	29420	328626	27,63	40,43	11,17	B
5199	Autres travailleurs spécialisés dans la vente, n.c.a.	179	1280	5120	7504	3,50	41,92	1,47	E

PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LES SERVICES DE PROTECTION

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6111	Pompiers	5507	4665	18660	214417	29,51	38,94	11,49	B
6112	Policiers et détectives gouvernementaux	4283	15585	62340	231857	6,87	54,13	3,72	D
6113	Policiers et détectives privés	439	1235	4940	21408	8,89	48,77	4,33	D
6115	Gardiens et préposés à des services de sécurité connexes	3935	26785	107140	240020	3,67	61,00	2,24	E
6116	Officiers des forces armées	3	2865	11460	15	0,03	5,00	0,00	H
6117	Autres gardes des forces armées	6	11725	46900	902	0,01	150,33	0,02	H
6119	Personnel spécialisé dans les services de protection, n.c.a.	435	2705	10820	22669	4,02	52,11	2,10	E

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ALIMENTS ET BOISSONS ET SERVICES CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6120	Surveillants: travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services connexes	555	11595	46380	36424	1,20	65,63	0,79	F
6121	Chefs et cuisiniers	12060	47020	188080	273382	0,06	22,67	1,45	E
6123	Barmen	376	11410	45640	20578	0,82	54,73	0,45	G
6125	Préposés au service des aliments et boissons	4306	53715	214860	126084	2,00	29,28	0,59	G
6129	Travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services connexes, n.c.a.	3758	5035	20'40	66080	18,66	17,78	3,32	D

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SERVICES DE LOGEMENT ET LES SECTEURS CONNEXES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6130	Surveillants: travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes	329	3135	12540	22129	2,62	67,26	1,76	E
6133	Préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques	1927	4435	17740	59033	10,86	30,63	3,33	D
6135	Chasseurs et porteurs	66	595	2380	1042	2,77	15,79	0,44	G
6139	Travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes, n.c.a.	101	355	1420	4250	7,11	42,08	2,99	E

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SERVICES PERSONNELS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6141	Directeurs de funérailles, embaumeurs et travailleurs assimilés	26	645	2580	2137	1,01	82,19	0,83	F
6142	Bonnes à tout faire, domestiques et travailleurs assimilés	117	10275	41100	4355	0,28	37,22	0,11	H
6143	Barbiers, coiffeurs et travailleurs assimilés	286	18535	74140	11708	0,39	40,94	0,16	H
6144	Guides	12	920	3680	564	0,33	47,00	0,15	H
6145	Préposés aux voyages et travailleurs connexes non spécialisés dans les aliments et boissons	366	1770	7080	7808	5,17	21,33	1,10	E
6147	Travailleurs spécialisés dans le soin des enfants	123	10065	40260	4834	0,31	39,30	0,12	H
6149	Travailleurs spécialisés dans les services personnels, n.c.a.	210	870	3480	8342	6,03	39,72	2,40	E

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS ET DES TISSUS D'AMEUBLEMENT

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6160	Surveillants: travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement	42	730	2920	2141	1,44	50,98	0,73	F
6162	Nettoyeurs et blanchisseurs	9	5325	21300	150	0,04	16,67	0,01	H
6165	Presseurs	453	4125	16500	12505	2,75	27,60	0,76	F
6169	Travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement, n.c.a	812	1580	6320	22729	12,85	27,99	3,60	D

AUTRES TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SERVICES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
6190	Surveillants: autres travailleurs spécialisés dans les services	147	4210	16840	15145	0,87	103,03	0,90	F
6191	Concierges, employés des services domestiques et du nettoyage	11756	58270	233080	487887	5,04	41,50	2,09	E
6193	Conducteurs d'ascenseurs et de monte-charge	108	1575	6300	9041	1,71	83,71	1,44	E
6198	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans les services	6474	11420	45680	167208	14,17	25,83	3,66	D
6199	Autres travailleurs spécialisés dans les services, n.c.a.	1047	2360	9440	51862	11,09	49,53	5,49	C

EXPLOITANTS AGRICOLES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
7113	Éleveurs	255	13950	55800	21440	0,46	84,08	0,38	G
7115	Exploitants de culture de plein champ	519	2475	9900	39281	5,24	75,69	3,97	D
7119	Exploitants agricoles, n.c.a.	-	14435	57740	-	-	-	-	-

AUTRES TRAVAILLEURS EN AGRICULTURE, EN HORTICULTURE ET EN ÉLEVAGE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
7180	Contremaîtres: autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage	111	1195	4780	5416	2,32	48,79	1,13	E
7183	Ouvriers agricoles de l'élevage	50	13015	52060	7722	0,10	154,44	0,15	H
7185	Ouvriers agricoles de culture de plein champ	23	4125	16500	965	0,14	41,96	0,06	H
7195	Ouvriers pépiniéristes et assimilés	2436	12230	48920	106911	4,98	43,89	2,19	E
7196	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs, autres travailleurs du secteur	-	585	2340	-	-	-	-	-
7197	Conducteurs de machines agricoles	22	725	2900	971	0,76	44,14	0,33	G
7199	Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage, n.c.a.	1023	8285	33140	59630	3,09	58,29	1,80	E

PÊCHEURS, TRAPPEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
7311	Capitaines et officiers de bâteaux de pêche	8	120	480	6801	1,67	850,13	14,17	B
7313	Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne	201	2665	10660	50086	1,89	249,18	4,70	D
7315	Trappeurs et travailleurs assimilés	9	80	320	188	2,81	20,89	0,59	G
7319	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	96	660	2640	3633	3,64	37,84	1,38	E

TRAVAILLEURS FORESTIERS ET BÛCHERONS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
7510	Contremaîtres: travailleurs forestiers et bûcherons	113	1775	7100	29604	1,59	261,98	4,17	D
7511	Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts	158	840	3360	4134	4,70	26,16	1,23	E
7513	Bûcherons et travailleurs assimilés	8001	11725	46900	670896	17,06	83,85	14,30	B
7516	Inspecteurs, classeurs et mesureurs de bois et travailleurs assimilés	75	740	2960	9601	2,53	128,01	3,24	D
7517	Travailleurs spécialisés dans le levage, le triage et le transport des billes et trav. ass.	1246	4255	17020	133094	7,32	106,82	7,82	C
7518	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'exploitation forestière	533	2095	8380	35133	6,36	65,92	4,19	D
7519	Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.	904	175	700	69108	129,14	76,45	98,73	A

MINEURS, CARRIERS, FOREURS DE PUITS DE PÉTROLE ET DE GAZ ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
7710	Contremaîtres: mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés	202	2240	8960	30233	2,25	149,67	3,37	D
7711	Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés	420	55	220	23235	190,91	55,32	105,61	A
7713	Foreurs de roches et du sous-sol	1130	2310	9240	146635	12,23	129,77	15,87	B
7715	Boutefeux et dynamiteurs	190	530	2120	42550	8,96	223,95	20,07	A
7717	Haveurs, manutentionnaires et chargeurs dans les mines et carrières	1410	3745	14980	168233	9,41	119,31	11,23	B
7718	Manoeuvres et travailleurs assimilés des mines, des carrières et des puits de pétrole et gaz	1210	2600	10400	133442	11,63	110,28	12,83	B
7719	Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés, n.c.a.	1020	700	2800	139617	36,43	136,88	49,86	A

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LE TRAITEMENTS DU MINERAI

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8110	Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai	24	370	1480	3525	1,62	146,88	2,38	E
8111	Ouvriers au concasseur et au broyeur du minerai	112	480	1920	17560	5,83	156,79	9,15	C
8113	Conducteurs de mélangeurs, de séparateurs et d'appareils de filtrage du minerai, trav. ass.	75	370	1480	7467	5,07	99,56	5,05	C
8115	Fondeurs et grilleurs du minerai	42	120	480	2828	8,75	67,33	5,89	C
8116	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs, échantillonneurs dans le traitement du minerai	24	215	860	4719	2,79	196,63	5,49	C
8118	Manoeuvres et travailleurs dans le traitement du minerai	209	370	1480	26781	14,12	128,14	18,10	B
8119	Travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai, n.c.a.	298	205	820	32630	36,34	109,50	39,79	A

MÉTALLURGISTES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8130	Contremaîtres: métallurgistes et travailleurs assimilés	248	2295	9180	45441	2,70	183,23	4,95	D
8131	Travailleurs aux fours de fusion, de conversion et d'affinage des métaux	961	1870	7480	44084	12,85	45,87	5,89	C
8133	Travailleurs spécialisés dans le traitement thermique des métaux	93	370	1480	2365	6,28	25,43	1,60	E
8135	Lamineurs	1231	560	2240	81495	54,96	66,20	36,38	A
8137	Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux	2603	2205	8820	104930	29,51	40,31	11,90	B
8141	Profileurs et étireurs de métaux	191	450	1800	10061	10,61	52,68	5,59	C
8143	Galvaniseurs, métalliseurs et travailleurs assimilés	607	695	2780	20234	21,83	33,33	7,28	C
8146	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement des métaux	184	1155	4620	11895	3,98	64,65	2,57	E
8148	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement des métaux	3849	4835	19340	174442	19,90	45,32	9,02	C
8149	Métallurgistes et travailleurs assimilés, n.c.a.	2729	1580	6320	118954	43,18	43,59	18,82	B

CONFECTIONNEURS DE PRODUITS EN ARGILE, EN VERRE ET EN PIERRE ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8150	Contremaîtres: confectionneurs de produits en agile, en verre, en pierre et travailleurs ass.	34	545	2180	3328	1,56	97,88	1,53	E
8151	Conducteurs de fours et de séchoirs dans le traitement de l'argile, du verre, de la pierre	246	395	1580	12191	15,76	49,56	7,72	C
8153	Opérateurs de séparateurs, de broyeurs, de concasseurs et de mélangeurs dans le traitement de l'argile, du verre et de la pierre	59	320	1280	4150	4,61	70,34	3,24	D
8155	Façonneurs de l'argile, du verre et de la pierre	204	1005	4020	11023	5,07	54,03	2,74	E
8156	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement de produits en argile, verre et pierre	299	605	2420	6791	12,36	22,71	2,81	E
8158	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement de produits en argile, en verre et en pierre	478	755	3020	16249	15,83	33,99	5,38	C
8159	Confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés, n.c.a.	809	1185	4740	33760	17,07	41,73	7,12	C

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LE TRAITEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES, DU PÉTROLE, DU CAOUTCHOUC, DU PLASTIQUE ET DE MATIÈRES ANALOGUES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8160	Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues	582	2180	8720	34795	6,67	59,79	3,99	D
8161	Ouvriers au mélange et au moulage de produits chimiques et de matières analogues	441	1630	6520	18646	6,76	42,28	2,86	E
8163	Ouvriers au filtre, au tamiseur et au séparateur dans le traitement de produits chimiques et de produits analogues	25	135	540	375	4,63	15,00	0,69	F
8165	Ouvriers à la distillation, à la sublimation et à la carbonisation de produits chimiques et de produits analogues	112	550	2200	6645	5,09	59,33	3,02	D
8167	Grilleurs, cuiseurs et secteurs de produits chimiques et de matières analogues	31	255	1020	6300	3,04	203,23	6,18	C
8171	Ouvriers au concassage et au broyage de produits chimiques et de matières analogues	39	125	500	1986	7,80	50,92	3,97	D
8173	Enduiseurs et calandreurs de produits chimiques et de matières analogues	39	185	740	6963	5,27	178,54	9,41	C
8176	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues	62	1310	5240	1090	1,18	17,68	0,21	G
8178	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues	1116	2385	9540	28115	11,70	25,19	2,95	E
8179	Travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues	2507	3565	14260	108760	17,58	43,38	7,63	C

TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DES ALIMENTS ET BOISSONS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8210	Contremaîtres: travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs ass.	473	3375	13500	16119	3,50	34,08	1,19	E
8211	Meuniers	487	965	3860	28163	12,62	57,83	7,30	C
8213	Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés	3056	8130	32520	89970	9,40	29,44	2,77	E
8215	Travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande	13881	14915	59660	326287	23,27	23,51	5,47	C
8217	Travailleurs des conserveries et usines de conditionnement du poisson	928	2775	11100	32305	8,36	34,81	2,91	E
8221	Ouvriers en conservation, mise en boîte et emballage de fruits et légumes	180	945	3780	4450	4,76	24,72	1,18	E
8223	Ouvriers au traitement de produits laitiers et travailleurs assimilés	883	1825	7300	18286	12,10	20,71	2,50	E
8225	Ouvriers au traitement du sucre et travailleurs assimilés	233	195	780	7403	29,87	31,77	9,49	C
8226	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie des aliments et boissons et produits assimilés	356	2810	11240	13146	3,17	36,93	1,17	E
8227	Travailleurs de l'industrie des boissons	809	1035	4140	26461	19,54	32,71	6,39	C
8228	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons	10690	6235	24940	241559	42,86	22,60	9,69	C
8229	Travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés, n.c.a.	2074	1295	5180	44543	40,04	21,48	8,60	C

TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BOIS, SAUF PATE A PAPIER ET PAPIER

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8230	Contremaîtres: travailleurs de l'industrie du bois, sauf pâte à papier et papier	244	1350	5400	28320	4,52	116,07	5,24	C
8231	Scieurs de bois d'oeuvre et travailleurs assimilés	815	3145	12580	42854	6,48	52,58	3,41	D
8233	Ouvriers en contre-placage et travailleurs assimilés	94	570	2280	3385	4,12	36,01	1,48	E
8235	Ouvriers au traitement du bois	75	275	1100	6895	6,82	91,93	6,27	C
8236	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie du bois, sauf pâte à papier et papier	279	2245	8980	12240	3,11	43,87	1,36	E
8238	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois, sauf pâte à papier et papier	5032	6240	24960	223474	20,16	44,41	8,95	C
8239	Travailleurs de l'industrie du bois, sauf pâte à papier et papier, n.c.a.	687	535	2140	27606	32,10	54,74	17,57	B

TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA PATE A PAPIER ET PAPIER ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8250	Contremaîtres: travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés	222	2340	9360	19499	2,37	87,83	2,08	E
8251	Préparateurs de pâte à papier cellulosique	120	925	3700	7741	3,24	64,51	2,09	E
8253	Ouvriers en fabrication et finissage du papier	1243	5335	21340	61094	5,82	49,15	2,86	E
8256	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier	199	1355	5420	8376	3,67	42,09	1,55	E
8258	Manoeuvres et travailleurs assimilés de la pâte à papier et du papier	5838	7150	28600	271121	20,41	46,44	9,48	C
8259	Travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés, n.c.a.	1398	2125	8500	78464	16,45	56,13	9,23	C

TRAVAILLEURS DU TEXTILE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8260	Contremaîtres: travailleurs du textile	186	2225	8900	16897	2,09	90,84	1,90	E
8261	Préparateurs de fibres textiles	282	480	1920	6365	14,69	22,57	3,32	D
8263	Fileurs et tordeurs de textiles	424	1715	6860	8458	6,18	19,95	1,23	E
8265	Bobineurs et renvideurs de textiles	657	1435	5740	14270	11,45	21,72	2,49	E
8267	Tisserands	862	3325	13300	24562	6,48	28,49	1,85	E
8271	Tricoteurs	461	2035	8140	15720	5,66	34,10	1,93	E
8273	Blanchisseurs et teinturiers de textiles	432	1130	4520	9669	9,56	22,38	2,14	E
8275	Finisseurs et calandreurs de textiles	482	1180	4720	21362	10,21	44,32	4,53	D
8276	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de produits textiles	552	2975	11900	11101	4,64	20,11	0,93	F
8278	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement du textile	4598	6680	26720	123259	17,21	26,81	4,61	D
8279	Travailleurs du textile, n.c.a.	3308	1410	5640	92241	58,65	27,88	16,35	B

AUTRES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8290	Contremaîtres: autres travailleurs des industries de transformation	17	280	1120	580	1,52	34,12	0,52	G
8293	Travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac	918	1305	5220	28045	17,59	30,55	5,37	C
8295	Ouvriers en peausserie et en fourrures	176	600	2400	5275	7,33	29,97	2,20	E
8296	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs des industries de transformation, n.c.a.	54	595	2380	2241	2,27	41,50	0,94	F
8298	Manoeuvres et travailleurs assimilés des industries de transformation, n.c.a.	251	300	1200	6467	20,92	25,76	5,39	C
8299	Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.	133	40	160	4227	83,13	31,78	26,42	A

USINEURS DE MÉTAUX

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8310	Contremaîtres: usineurs de métaux	87	1520	6080	5760	1,43	66,21	0,95	F
8311	Ajusteurs-outilleurs	844	1395	5580	25165	15,13	29,82	4,51	D
8313	Machinistes et régleurs de machines-outils	8470	13790	55160	240914	15,36	28,44	4,37	D
8315	Conducteurs de machines-outils	1802	3490	13960	51326	12,91	28,48	3,68	D
8316	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage des métaux	38	300	1200	756	3,17	19,89	0,63	F
8319	Usineurs de métaux, n.c.a.	1612	4935	19740	50757	8,17	31,49	2,57	E

FAÇONNEURS ET FORMEURS DE MÉTAL, SAUF LES USINEURS, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8330	Contremaîtres: façonneurs et formeurs de métal, sauf les usineurs	147	1615	6460	10173	2,28	69,20	1,57	E
8331	Forgerons	407	675	2700	28895	15,07	71,00	10,70	B
8333	Tôliers	4085	5185	20740	182863	19,70	44,76	8,82	C
8334	Opérateurs de machines à façonner les métaux, n.c.a.	2863	3230	12920	137470	22,16	48,02	10,64	B
8335	Soudeurs et oxycoupeurs	22324	22620	90480	721696	24,67	32,33	7,98	C
8336	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du façonnage et du formage des métaux, sauf l'usinage	609	555	2220	31256	27,43	51,32	14,08	B
8337	Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique	1302	930	3720	94733	35,00	72,76	25,47	A
8339	Façonneurs et formeurs de métal, sauf les usineurs, n.c.a.	2865	780	3120	85879	91,83	29,98	27,53	A

TRAVAILLEURS DU BOIS À LA MACHINE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8350	Contremaîtres: travailleurs du bois à la machine	26	315	1260	430	2,06	16,54	0,34	G
8351	Modeleurs sur bois	29	115	460	485	6,30	16,72	1,05	E
8353	Scieurs de bois et travailleurs assimilés, n.c.a.	826	1280	5120	57010	16,13	69,02	11,13	B
8355	Planeurs, tourneurs, façonneurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	318	2465	9860	12249	3,23	38,52	1,24	E
8356	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le travail du bois	10	110	440	242	2,27	24,20	0,55	G
8357	Ponceurs de bois	428	945	3780	17695	11,32	41,73	4,68	D
8359	Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.	314	195	780	17219	40,26	54,84	22,08	A

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LE TRAVAIL DE L'ARGILE, DU VERRE, DE LA PIERRE ET DES PRODUITS SIMILAIRES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8370	Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et produits similaires	24	300	1200	2720	2,00	113,33	2,27	E
8371	Ouvriers en taillage et en modelage de l'argile, du verre, de la pierre et produits similaires	576	1110	4440	33223	12,97	57,68	7,48	C
8373	Ouvriers en abrasion et polissage de l'argile, du verre, de la pierre et produits similaires	178	680	2720	13141	6,54	73,83	4,83	D
8376	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du travail de l'argile, du verre, de la pierre et produits similaires	176	260	1040	3412	16,92	19,39	3,28	D
8379	Travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires, n.c.a.	395	500	2000	17384	19,75	44,01	8,69	C

AUTRES USINEURS ET TRAVAILLEURS DES DOMAINES CONNEXES, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	J1+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8390	Contremaîtres: autres usineurs et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.	5	85	340	52	1,47	10,40	0,15	H
8391	Graveurs, acidograveurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	49	325	1300	722	3,77	14,73	0,56	G
8393	Limeurs, meuleurs, lustreurs, polisseurs et nettoyeurs, n.c.a.	4116	2880	11520	113490	35,73	27,57	9,85	C
8395	Modeleurs et mouleurs, n.c.a.	152	420	1680	6125	9,05	40,30	3,65	D
8396	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage de produits, n.c.a.	2	75	300	16	0,76	8,00	0,05	H
8399	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage de produits, n.c.a.	44	130	520	2820	8,46	64,09	5,42	C

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION ET LE MONTAGE DE PRODUITS MÉTALLIQUES, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8510	Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, n.c.a.	388	2660	10640	22585	3,65	58,21	2,12	E
8511	Fabricants et monteurs de moteurs et matériel connexe, n.c.a.	471	785	3140	16452	15,00	34,93	5,24	C
8513	Fabricants et monteurs de véhicules automobiles, n.c.a.	4645	2975	11900	115919	39,03	24,96	9,74	C
8515	Fabricants et monteurs d'aéronefs, n.c.a.	2603	2015	8060	77868	32,30	29,91	9,66	C
8523	Fabricants et monteurs de machines industrielles, agricoles, de construction et autres, n.c.a.	1128	1155	4620	37105	24,42	32,89	8,03	C
8525	Fabricants et monteurs de machines de bureau, n.c.a.	78	375	1500	1164	5,20	14,92	0,78	F
8526	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication et du montage de produits métalliques, n.c.a.	558	3110	12440	22831	4,49	40,92	1,84	E
8527	Fabricants et monteurs d'instruments de précision et de matériel connexe, n.c.a.	38	605	2420	1124	1,57	29,58	0,46	G
8528	Manoeuvres et travailleurs assimilés, fabrication et montage de produits métalliques, n.c.a.	2348	1870	7480	53103	31,39	22,62	7,10	C
8529	Autres travailleurs spécialisés fabrication et montage de produits métalliques, n.c.a.	8370	3810	15240	214495	54,92	25,63	14,07	B

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE, L'INSTALLATION ET LA RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE MATÉRIEL CONNEXE

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8530	Contremaîtres: travailleurs spécialisés fabrication, montage installation et réparation d'appareils électriques, électroniques et matériel connexe	104	2350	9400	4560	1,11	43,85	0,49	G
8531	Travailleurs spécialisés, fabrication et montage de matériel électrique	1871	4735	18940	58413	9,88	31,22	3,08	D
8533	Installateurs et réparateurs d'appareils électriques et matériel connexe, n.c.a.	2007	11355	45420	85459	4,42	42,58	1,88	E
8534	Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électronique	322	2595	10380	8427	3,10	26,17	0,81	F
8535	Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques et de matériel connexe, n.c.a.	306	5080	20320	22291	1,51	72,85	1,10	E
8536	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs fabrication, montage, installation et réparation appareils électriques, électroniques et matériel connexe	128	2565	10260	4146	1,25	32,39	0,40	G
8537	Dépanneurs de radios et de téléviseurs	183	1870	7480	16138	2,45	88,19	2,16	E
8538	Manoeuvres et travailleurs assimilés fabrication, montage, installation et réparation appareils électriques, électroniques et de matériel connexe	1141	1415	5660	29205	20,16	25,60	5,16	C
8539	Travailleurs spécialisés fabrication, montage, installation et réparation appareils électriques, électroniques et matériel connexe, n.c.a.	1471	775	3100	42668	47,45	29,01	13,76	B

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA RÉPARATION DE PRODUITS EN BOIS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8540	Contremaîtres: travailleurs spécialisés fabrication, montage et réparation produits en bois	189	2035	8140	21445	2,32	113,47	2,63	E
8541	Ébénistes et menuisiers	2101	10170	40680	100951	5,16	48,05	2,48	E
8546	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs, échantillonneurs fabrication, montage et réparation de produits en bois	45	395	1580	929	2,85	20,64	0,59	G
8548	Manoeuvres et travailleurs assimilés fabrication, montage et réparation de produits en bois	3948	3445	13780	114568	28,65	29,02	8,31	C
8549	Travailleurs spécialisés fabrication, montage et réparation de produits en bois, n.c.a.	725	1240	4960	29149	14,62	40,21	5,88	C

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA CONFECTION, LE MONTAGE ET LA RÉPARATION DE PRODUITS EN TEXTILE, EN FOURRURE ET EN CUIR

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8550	Contremaîtres: travailleurs spécialisés confection, montage et réparation de produits en textiles, en fourrure et en cuir	175	4730	18920	12400	0,92	70,86	0,66	F
8551	Modeleurs, traceurs et coupeurs de produits en textile, en fourrure et en cuir	1102	5050	20200	33068	5,46	30,01	1,64	E
8553	Tailleurs et couturiers	2952	5325	21300	71961	13,86	24,38	3,38	D
8555	Fourreurs	79	1565	6260	2440	1,26	30,89	0,39	G
8557	Modistes et fabricants de chapeaux	185	195	780	6906	23,72	37,33	8,85	C
8561	Cordonniers et travailleurs de la chaussure	819	4610	18440	17125	4,44	20,91	0,93	F
8562	Rembourreurs	752	2800	11200	22086	6,71	29,37	1,97	E
8563	Opérateurs de machines à coudre les produits en textile et le matériel connexe	2085	54320	217280	59840	0,96	28,70	0,28	G
8566	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la confection, du montage et de la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir	185	4170	16680	8868	1,11	47,94	0,53	G
8568	Manoeuvres et travailleurs assimilés confection, montage et réparation de produits textile, fourrure et cuir	2160	4710	18840	51968	11,46	24,06	2,76	E
8569	Travailleurs spécialisés dans confection, montage, réparation de produits textile, fourrure et cuir, n.c.a.	1742	7155	28620	61157	6,09	35,11	2,14	E

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA RÉPARATION D'ARTICLES DE CAOUTCHOUC, DE PLASTIQUE ET DE PRODUITS SIMILAIRES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8570	Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'article de caoutchouc, de plastique et produits similaires	332	845	3380	36196	9,82	109,02	10,71	B
8571	Assembleurs et colleurs d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires	610	1460	5840	23071	10,45	37,82	3,95	D
8573	Mouleurs d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires	381	1160	4640	15495	8,21	40,67	3,34	D
8575	Coupeurs et finisseurrs d'articles de caoutchouc, de platique et de produits similaires	126	400	1600	4542	7,88	36,05	2,84	E
8576	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs fabrication, montage et réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires	82	775	3100	1714	2,65	20,90	0,55	G
857H	Manoeuvres et travailleurs assimilés fabrication, montage et réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires	1430	1190	4760	36055	30,04	25,21	7,57	C
8579	Travailleurs spécialisés fabrication, montage et réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires, n.c.a.	1468	2910	11640	80646	21,20	32,68	6,93	C

MÉCANICIENS ET RÉPARATEURS, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8580	Contremaîtres: mécaniciens et réparateurs, n.c.a.	417	9505	38020	58288	1,10	139,78	1,53	E
8581	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles	29936	39320	157280	1108803	19,03	37,04	7,05	C
8582	Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs	795	3305	13220	43182	6,01	54,32	3,27	D
8583	Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire	1105	3060	12240	110495	9,03	100,00	9,03	C
8584	Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction	11704	26385	105540	546918	11,09	46,73	5,18	C
8585	Mécaniciens et réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique	118	1895	7580	3726	1,56	31,58	0,49	G
8586	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs, échantillonneurs de la réparation du matériel mécanique n.c.a.	69	750	3000	8490	2,30	123,04	2,83	E
8587	Réparateurs de montres et d'horloges	21	315	1260	198	1,67	9,43	0,16	H
8588	Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision	94	765	3060	1164	3,07	12,38	0,38	G
8589	Autres mécaniciens et réparateurs, n.c.a.	3036	3420	13680	132943	22,19	43,79	9,72	C

AUTRES TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA RÉPARATION DE PRODUITS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8590	Contremaître: autres travailleurs spécialisés fabrication, montage, réparation de produits	152	1420	5680	13309	2,68	87,56	2,34	E
8591	Joailliers et orfèvres	131	1715	6860	6679	1,91	50,98	0,97	F
8592	Fabricants, monteurs et réparateurs d'embarcations	2959	1680	6720	142753	44,03	48,24	21,24	A
8593	Fabricants et assembleurs de produits en papier	1723	3360	13440	56494	12,82	32,79	4,20	D
8595	Peintres et décorateurs, n.c.a.	2673	5645	22580	113566	11,84	42,49	5,03	C
8596	Inspecteurs, vérificateurs trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage et de la réparation de produits, n.c.a.	74	575	2300	1975	3,22	26,69	0,86	F
8598	Manoeuvres et travailleurs assimilés fabrication, montage et réparation de produits, n.c.a.	1451	515	2060	45588	70,44	31,42	22,13	A
8599	Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, la réparation de produits, n.c.a	1480	5565	22260	51415	6,65	34,74	2,31	E

EXCAVATEURS, NIVELEURS, PAVEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8710	Contremaître: excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés	346	4090	16360	38030	2,11	109,91	2,32	E
8711	Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés	1630	12735	50940	182836	3,20	112,17	3,59	D
8713	Paveurs, poseurs de revêtement routier et travailleurs assimilés	202	1875	7500	23094	2,69	114,33	3,08	D
8715	Cheminots	206	1545	6180	18944	3,33	91,96	3,07	D
8718	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'excavation, du nivellement et du pavage	2077	7600	30400	149022	6,83	71,75	4,90	D
8719	Excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	322	285	1140	24757	28,25	76,89	21,72	A

MONTEURS, INSTALLATEURS ET RÉPARATEURS DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, D'ÉCLAIRAGE ET DE COMMUNICATION PAR FIL

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8730	Contremaîtres: monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil	313	5585	22340	40535	1,40	129,50	1,81	E
8731	Poseurs de lignes électriques et travailleurs assimilés	2044	3065	12260	181883	16,67	88,98	14,84	B
8733	Électriciens d'installation et d'entretien	8832	12730	50920	471619	17,34	53,40	9,26	C
8735	Installateurs et réparateurs de lignes de communications par fil et matériel connexe	1305	6865	27460	65898	4,75	50,50	2,40	E
8736	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil	90	2115	8460	3329	1,06	36,99	0,39	G
8738	Manoeuvres et travailleurs assimilés du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil	314	435	1740	10054	18,05	32,02	5,78	C
8739	Monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil, n.c.a.	457	1070	4280	27983	10,68	61,23	6,54	C

AUTRES TRAVAILLEURS DU BATIMENT

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
8780	Contremaîtres: autres travailleurs du bâtiment	892	13175	52700	136965	1,69	153,55	2,60	E
8781	Charpentiers et travailleurs assimilés	11634	26385	105540	801273	11,02	68,87	7,59	C
8782	Briqueteurs, maçons et carreleurs	1925	5060	20240	142158	9,51	73,85	7,02	C
8783	Ouvriers en finissage du béton et travailleurs assimilés	713	1500	6000	59954	11,88	84,09	9,99	C
8784	Plâtriers et travailleurs assimilés	458	2405	9620	46849	4,76	102,29	4,87	D
8785	Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés	2157	7955	31820	148284	6,78	68,75	4,66	D
8786	Travailleurs spécialisés dans l'isolation	719	1515	6060	44168	11,86	61,43	7,29	C
8787	Ouvriers en couverture, en imperméabilisation et travailleurs assimilés	1197	1700	6800	103175	17,60	86,19	15,17	B
8791	Plombiers, tuyauteurs et travailleurs assimilés	7177	12205	48802	334335	14,70	46,58	6,85	C
8793	Monteurs de charpentes métalliques	2194	2005	8020	164872	27,36	75,15	20,56	A
8795	Vitriers	563	1265	5060	23210	11,13	41,23	4,59	D
8796	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans la construction, n.c.a.	175	1790	7160	11908	2,44	68,05	1,66	E
8798	Manoeuvres et travailleurs assimilés dans la construction, n.c.a.	6796	12200	48800	361842	13,93	53,24	7,41	C
8799	Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a.	6917	8760	35040	367107	19,74	53,07	10,48	B

PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AÉRIENS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9110	Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports aériens	37	670	2680	733	1,38	19,81	0,27	G
9111	Pilotes d'avions, navigateurs et mécaniciens navigants	118	1510	6040	104885	1,95	888,86	17,37	B
9113	Personnel de soutien des transports aériens	648	1315	5260	27352	12,32	42,21	5,20	C
9119	Personnel d'exploitation des transports aériens, n.c.a.	220	595	2380	18470	9,24	83,95	7,76	C

PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9130	Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports ferroviaires	152	1580	6320	18551	2,41	122,05	2,94	E
9131	Mécaniciens et chauffeurs de locomotive	183	1650	6600	15130	2,77	82,68	2,29	E
9133	Chefs de train et serre-freins	592	1800	7200	42086	8,22	71,09	5,85	C
9135	Personnel de soutien des transports ferroviaires	412	1375	5500	22071	7,49	53,57	4,01	D
9139	Personnel d'exploitation des transports ferroviaires, n.c.a.	389	475	1900	14406	20,47	37,03	7,58	C

PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS MARITIMES

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9151	Officiers de pont	60	1145	4580	18406	1,31	306,77	4,02	D
9153	Officiers mécaniciens de navire	101	525	2100	45393	4,81	449,44	21,62	A
9155	Matelots de pont	334	1220	4880	82502	6,84	247,01	16,91	B
9157	Personnel de chaufferie et de chambre des machines	58	275	1100	7959	5,27	137,22	7,24	C
9159	Personnel d'exploitation des transports maritimes, n.c.a.	232	610	2440	27637	9,51	119,31	11,33	B

PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9170	Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports routiers	235	3455	13820	20669	1,70	87,95	1,50	E
9171	Conducteurs d'autobus	4275	14615	58460	193890	7,31	45,35	3,32	D
9173	Chauffeurs privés et de taxi	509	8705	34820	52591	1,46	103,32	1,51	E
9175	Conducteurs de camion	35661	70890	283560	2411233	12,58	67,62	8,50	C
9179	Personnel d'exploitation des transports routiers, n.c.a.	565	1935	7740	33757	7,30	59,75	4,36	D

AUTRE PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9190	Contremaîtres: autre personnel d'exploitation des transports	53	225	900	1149	5,89	21,68	1,28	E
9191	Conducteurs de métro et tramways	342	335	1340	15305	25,52	44,75	11,42	B
9193	Mécaniciens et conducteurs de locomotive, sauf transport ferroviaire	242	350	1400	23329	17,29	96,40	16,66	B
9199	Autre personnel d'exploitation des transports, n.c.a.	138	670	2680	13062	5,15	94,65	4,87	D

MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9310	Contremaîtres: manutentionnaires et travailleurs assimilés n.c.a.	500	2050	8200	41955	6,10	83,91	5,12	C
9311	Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a.	2443	5010	20040	178385	12,19	73,02	8,90	C
9313	Arrimeurs, débardeurs et manutentionnaires de fret	9078	7815	31260	353781	29,04	38,97	11,32	B
9314	Manutentionnaires de colis, n.c.a.	-	230	920	-	-	-	-	-
9315	Conducteurs d'appareils de manutention, n.c.a.	5645	6110	24440	256401	23,01	45,42	10,49	B
9317	Emballeurs, n.c.a.	5952	21495	85980	144995	6,92	24,36	1,69	E
9318	Manoeuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.	64340	6005	24020	2251466	267,86	34,99	93,73	A
9319	Autres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.	447	645	2580	17867	17,33	39,97	6,93	C

IMPRIMEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9510	Contremaîtres: imprimeurs et travailleurs assimilés	59	1875	7500	3948	0,79	66,92	0,53	G
9511	Typographes et compositeurs	89	2870	11480	1730	0,78	19,44	0,15	H
9512	Conducteurs de presses à imprimer	2513	8180	32720	88102	7,68	35,06	2,69	E
9513	Stéréotypeurs et électrotypeurs	24	55	220	805	10,91	33,54	3,66	D
9514	Graveurs en imprimerie, sauf photograveurs	171	1260	5040	3729	3,39	21,81	0,74	F
9515	Photograveurs et travailleurs assimilés	61	950	3800	1322	1,61	21,67	0,35	G
9517	Relieurs et travailleurs assimilés	622	3125	12500	19426	4,98	31,23	1,55	E
9518	Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'imprimerie et des domaines connexes	957	1850	7400	25800	12,93	26,96	3,49	D
9519	Imprimeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	869	1795	7180	18144	12,10	20,88	2,53	E

MÉCANICIENS DE MACHINES ET D'INSTALLATIONS FIXES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9530	Contremaîtres: mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés	50	1350	5400	7798	0,93	155,96	1,44	E
9531	Conducteurs d'installations de centrale électrique	35	1150	4600	1304	0,76	37,26	0,28	G
9539	Mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés, n.c.a.	4739	9260	37040	133866	12,79	28,25	3,61	D

OPÉRATEURS DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9550	Contremaîtres: opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, n.c.a	4	490	1960	264	0,20	66,00	0,13	H
9551	Opérateurs d'appareils de radiodiffusion et de télédiffusion	12	680	2720	513	0,44	42,75	0,19	H
9553	Télégraphistes	15	325	1300	87	1,15	5,80	0,07	H
9555	Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonores	33	1185	4740	1006	0,70	30,48	0,21	G
9557	Projectionnistes de cinéma	13	455	1820	801	0,71	61,62	0,44	G
9559	Autres opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, n.c.a.	23	100	400	1544	5,75	67,13	3,87	D

AUTRES OUVRIERS QUALIFIÉS ET CONDUCTEURS DE MACHINES, N.C.A.

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9590	Contremaîtres: autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.	8	130	520	72	1,54	9,00	0,14	H
9591	Ouvriers en développement photographique	111	1555	6220	2368	1,78	21,33	0,38	G
9599	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.	408	145	580	8784	70,34	21,53	15,14	B

TRAVAILLEURS NON CLASSÉS AILLEURS

CODE	PROFESSIONS	LC	E	4E	JI+JS	TI	IG	IC	GROUPE
9910	Surveillants et contremaîtres: n.c.a.	1027	860	3440	102576	29,85	99,68	29,82	A
9916	Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs: n.c.a.	122	175	700	4662	17,43	38,21	6,66	C
9918	Manoeuvres et travailleurs assimilés: n.c.a.	9807	9255	37020	346173	26,49	35,32	9,35	C
9919	Autres travailleurs: n.c.a.	10598	10950	43800	409199	24,20	38,61	9,34	C

3.3 Liste ordonnancée des professions du groupe A

1 - 7711	Foreurs sur installation rotary et trav. ass.	105,61
2 - 7519	Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.	98,73
3 - 9318	Manoeuvres, manutentionnaires et trav. ass., n.c.a.	93,73
4 - 7719	Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et trav. associés, n.c.a.	49,86
5 - 8119	Travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai, n.c.a.	39,79
6 - 8135	Lamineurs	36,38
7 - 9910	Surveillants et contremaîtres, n.c.a.	29,82
8 - 8339	Façonneurs et formeurs de métal, sauf les usiniers, n.c.a.	27,53
9 - 8299	Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.	26,42
10 - 8337	Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente	25,47
11 - 8598	Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation de produits, n.c.a.	22,13

12 - 8359	Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.	22,08
13 - 8719	Excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés, n.c.a.	21,72
14 - 9153	Officiers mécaniciens de navire	21,62
15 - 8592	Fabricants, monteurs et réparateurs d'embarcations	21,24
16 - 8793	Monteurs de charpentes métalliques	20,56
17 - 7715	Boutefeux et dynamiteurs	20,07

3.4 Liste par ordre de code de profession (CCDP)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) STATISTIQUE CANADA

1. Toutes les professions
2. Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé
3. Administrateurs et cadres supérieurs propres au gouvernement
4. 1111 Membres des corps législatifs
5. 1113 Administrateurs gouvernementaux
6. 1115 Chefs de bureau de poste
7. 1116 Inspecteurs du gouvernement et fonctionnaires chargés de l'application des règlements
8. 1119 Administrateurs et cadres supérieurs propres au gouvernement, n.c.a.
9. Assigné (1)
10. Autres directeurs et administrateurs
11. 1130 Directeurs généraux et autres cadres supérieurs
12. 1131 Directeurs, sciences naturelles et génie
13. 1132 Directeurs, sciences sociales et domaines connexes
14. 1133 Administrateurs, enseignement et domaines connexes
15. 1134 Administrateurs, médecine et santé
16. 1135 Directeurs des finances
17. 1136 Directeurs des relations avec le personnel et des relations industrielles
18. 1137 Directeurs des ventes et de la publicité
19. 1141 Directeurs des achats
20. 1142 Directeurs des services
21. 1143 Directeurs de production
22. 1145 Directeurs de travaux de construction
23. 1146 Directeurs d'exploitations agricoles
24. 1147 Directeurs, transports et communications
25. 1149 (1151-1158) Autres directeurs et administrateurs, n.c.a.
26. 1151 Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole
27. 1152 Manufacture de produits durables (2)
28. 1153 Manufacture de produits non durables (3)
29. 1154 Bâtiment et travaux publics
30. 1155 Transports, communications et autres services publics
31. 1156 Commerce
32. 1157 Services socio-culturels, commerciaux et personnels
33. 1158 Autres activités économiques et non précisées (4)
34. Assigné (1)
35. Cadres administratifs et travailleurs assimilés
36. 1171 Comptables, vérificateurs et autres agents financiers
37. 1173 Analystes de l'organisation et des méthodes
38. 1174 Agents du personnel et travailleurs assimilés
39. 1175 Acheteurs et agents d'approvisionnement, sauf commerce de gros et de détail
40. 1176 Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements, n.c.a.
41. 1179 Cadres administratifs et travailleurs assimilés, n.c.a.
42. Assigné (1)
43. Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques
44. Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques
45. 2111 Chimistes
46. 2112 Géologues
47. 2113 Physiciens

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

48. 2114 Météorologues
49. 2117 Technologues et techniciens en sciences physiques
50. 2119 Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques, n.c.a.
51. Assigné (1)
52. Travailleurs spécialisés dans les sciences biologiques et agronomiques
53. 2131 Agronomes et scientifiques assimilés
54. 2133 Biologistes et scientifiques assimilés
55. 2135 Technologues et techniciens en sciences de la vie
56. 2139 Travailleurs spécialisés dans les sciences biologiques et agronomiques, n.c.a.
57. Assigné (1)
58. Architectes, ingénieurs et urbanistes
59. 2141 Architectes
60. 2142 Ingénieurs chimistes
61. 2143 Ingénieurs civils
62. 2144 Ingénieurs électriciens
63. 2145 Ingénieurs en organisation industrielle
64. 2146 Ingénieurs agricoles
65. 2147 Ingénieurs mécaniciens
66. 2151 Ingénieurs métallurgistes
67. 2153 Ingénieurs miniers
68. 2154 Ingénieurs du pétrole
69. 2155 Ingénieurs en aérospatiale
70. 2156 Ingénieurs en sciences nucléaires
71. 2157 Urbanistes
72. 2159 Ingénieurs professionnels, n.c.a.
73. Assigné (1)
74. Autres travailleurs en architecture et en génie
75. 2160 Surveillants: autres travailleurs en architecture et en génie
76. 2161 Arpenteurs-géomètres
77. 2163 Dessinateurs techniques
78. 2164 Technologues et techniciens en architecture
79. 2165 Technologues et techniciens en génie
80. 2169 Autres travailleurs en architecture et en génie, n.c.a.
81. Assigné (1)
82. Travailleurs spécialisés dans les mathématiques, la statistique, l'analyse des systèmes et les domaines connexes
83. 2181 Mathématiciens, statisticiens et actuaires
84. 2183 Analystes de systèmes, programmeurs en informatique et travailleurs assimilés
85. 2189 Travailleurs spécialisés dans les mathématiques, la statistique, l'analyse des systèmes et les domaines connexes, n.c.a.
86. Assigné (1)
87. Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes
88. Travailleurs spécialisés en sciences sociales
89. 2311 Économistes
90. 2313 Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés
91. 2315 Psychologues
92. 2319 Travailleurs spécialisés en sciences sociales, n.c.a.
93. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

94. Travailleurs sociaux et travailleurs des domaines connexes
95. 2331 Travailleurs sociaux
96. 2333 Personnel des services sociaux et communautaires
97. 2339 Travailleurs sociaux et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.
98. Assigné (1)
99. Hommes de loi et travailleurs assimilés
100. 2341 Juges et magistrats
101. 2343 Avocats et notaires
102. 2349 Hommes de loi et travailleurs assimilés, n.c.a.
103. Assigné (1)
104. Personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives
105. 2350 Surveillants: personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives
106. 2351 Bibliothécaires, archivistes et conservateurs
107. 2353 Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives
108. 2359 Personnel spécialisé des bibliothèques, musées et archives, n.c.a.
109. Assigné (1)
110. Autres travailleurs en sciences sociales et domaines connexes
111. 2391 Conseillers en orientation pédagogique ou professionnelle
112. 2399 Autres travailleurs en sciences sociales et domaines connexes, n.c.a.
113. Assigné (1)
114. Membres du clergé et assimilés
115. Membres du clergé et assimilés
116. 2511 Ministres du culte
117. 2513 Religieuses et frères
118. 2519 Membres du clergé et assimilés, n.c.a.
119. Assigné (1)
120. Enseignants et personnel assimilé
121. Professeurs d'université et personnel assimilé
122. 2711 Professeurs d'université
123. 2719 Professeurs d'université et personnel assimilé, n.c.a.
124. Assigné (1)
125. Professeurs d'école primaire et secondaire et personnel assimilé
126. 2731 Professeurs au niveau primaire et préscolaire
127. 2733 Professeurs au niveau secondaire
128. 2739 Professeurs d'école primaire et secondaire et personnel assimilé, n.c.a.
129. Assigné (1)
130. Autres enseignants et personnel assimilé
131. 2791 Professeurs d'école technique et professionnelle
132. 2792 Professeurs de beaux-arts, n.c.a.
133. 2793 Professeurs au niveau postsecondaire, n.c.a.
134. 2795 Professeurs d'enfance exceptionnelle, n.c.a.
135. 2797 Instructeurs et moniteurs, n.c.a.
136. 2799 Autres enseignants et personnel assimilé, n.c.a.
137. Assigné (1)
138. Médecine et santé
139. Personnel spécialisé dans le diagnostic et le traitement des maladies
140. 3111 Médecins et chirurgiens
141. 3113 Dentistes
142. 3115 Vétérinaires

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

143. 3117 Ostéopathes et chiropracteurs
144. 3119 Personnel spécialisé dans le diagnostic et le traitement des maladies, n.c.a.
145. Assigné (1)
146. Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques
147. 3130 Surveillants: personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques
148. 3131 Infirmiers autorisés, diplômés et infirmiers en formation
149. 3132 Garçons de salle d'hôpital
150. 3134 Infirmiers auxiliaires autorisés
151. 3135 Aides-infirmiers
152. 3136 Audiologistes et thérapeutes de l'élocution
153. 3137 Physiothérapeutes
154. 3138 Ergothérapeutes
155. 3139 Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques, n.c.a.
156. Assigné (1)
157. Autres travailleurs en médecine et en santé
158. 3151 Pharmaciens
159. 3152 Diététistes et nutritionnistes
160. 3153 Optométristes
161. 3154 Maîtres opticiens
162. 3155 Technologues et techniciens en radiologie
163. 3156 Technologues et techniciens de laboratoire médical
164. 3157 Denturologistes
165. 3158 Hygiénistes dentaires et assistants dentaires
166. 3161 Techniciens dentaires de laboratoire
167. 3162 Techniciens en inhalation
168. 3169 Autres travailleurs en médecine et en santé, n.c.a.
169. Assigné (1)
170. Professionnels des domaines artistique et littéraire, et personnel assimilé
171. Professionnels des beaux-arts, des arts commerciaux, de la photographie et des domaines connexes
172. 3311 Peintres, sculpteurs et autres artistes
173. 3313 Dessinateurs de produits et décorateurs d'intérieur
174. 3314 Dessinateurs publicitaires et illustrateurs
175. 3315 Photographes et opérateurs de caméra
176. 3319 Professionnels des beaux-arts, des arts commerciaux, de la photographie et des domaines connexes, n.c.a.
177. Assigné (1)
178. Artistes et techniciens de la scène, de la radio et de l'écran
179. 3330 Directeurs artistiques et metteurs en scène
180. 3331 Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs
181. 3332 Musiciens et chanteurs
182. 3333 Travailleurs spécialisés de la musique et des divertissements musicaux, n.c.a.
183. 3334 Danseurs et chorégraphes
184. 3335 Acteurs

185. 3337 Annonceurs à la radio et à la télévision
186. 3339 Artistes et techniciens de la scène, de la radio et de l'écran, n.c.a.
187. Assigné (1)
188. Rédacteurs
189. 3351 Écrivains et rédacteurs
190. 3355 Traducteurs et interprètes
191. 3359 Rédacteurs, n.c.a.
192. Assigné (1)
193. Travailleurs spécialisés des sports et loisirs
194. 3360 Surveillants: travailleurs spécialisés des sports et loisirs
195. 3370 Entraîneurs, moniteurs et instructeurs des sports et loisirs
196. 3371 Arbitres et officiels assimilés
197. 3373 Athlètes
198. 3375 Travailleurs assimilés des sports et loisirs
199. 3379 Travailleurs spécialisés des sports et loisirs, n.c.a.
200. Assigné (1)
201. Employés de bureau et travailleurs assimilés
202. Sténographes et dactylographes
203. 4110 Surveillants: sténographes et dactylographes
204. 4111 Secrétaires et sténographes
205. 4113 Dactylographes et commis-dactylographes
206. Assigné (1)
207. Teneurs de livres, commis en comptabilité et travailleurs assimilés
208. 4130 Surveillants: teneurs de livres, commis en comptabilité et travailleurs assimilés
209. 4131 Teneurs de livres
210. 4133 Caissiers
211. 4135 Commis d'assurances, de banques et de finances
212. 4137 Commis aux services statistiques
213. 4139 Teneurs de livres, commis en comptabilité et travailleurs assimilés, n.c.a.
214. Assigné (1)
215. Opérateurs sur machines de bureau et de mécanographie
216. 4140 Surveillants: opérateurs sur machines de bureau et de mécanographie
217. 4141 Opérateurs sur machines de bureau
218. 4143 Opérateurs sur machines de mécanographie
219. Assigné (1)
220. Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs
221. 4150 Surveillants: magasiniers, ordonnanciers et distributeurs
222. 4151 Commis de production
223. 4153 Commis de réception et d'expédition
224. 4155 Commis d'approvisionnement et travailleurs assimilés
225. 4157 Peseurs
226. 4159 Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs, n.c.a.
227. Assigné (1)
228. Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers et travailleurs assimilés
229. 4160 Surveillants: employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers et travailleurs assimilés

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

230. 4161 Commis de bibliothèque et de dossiers
231. 4169 Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers et travailleurs assimilés, n.c.a.
232. Assigné (1)
233. Réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers
234. 4170 Surveillants: réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers
235. 4171 Réceptionnistes et commis à l'information
236. 4172 Facteurs
237. 4173 Commis postaux
238. 4175 Téléphonistes
239. 4177 Messagers
240. 4179 Réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers, n.c.a.
241. Assigné (1)
242. Autres employés de bureau et travailleurs assimilés
243. 4190 Surveillants: autres employés de bureau et travailleurs assimilés, n.c.a.
244. 4191 Commis de perception
245. 4192 Estimateurs d'assurances
246. 4193 Commis d'agence de voyage, agents de gare, de billets et de marchandises
247. 4194 Réceptionnistes d'hôtel
248. 4195 Commis au personnel
249. 4197 Commis généraux de bureau
250. 4199 Autres employés de bureau et travailleurs assimilés, n.c.a.
251. Assigné (1)
252. Travailleurs spécialisés dans la vente
253. Vendeurs de marchandises
254. 5130 Surveillants: vendeurs de marchandises
255. 5131 Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés
256. 5133 Voyageurs de commerce
257. 5135 Vendeurs et commis-vendeurs de marchandises, n.c.a.
258. 5141 Vendeurs ambulants et colporteurs
259. 5143 Vendeurs de journaux
260. 5145 Commis de station-service
261. 5149 Vendeurs de marchandises, n.c.a.
262. Assigné (1)
263. Vendeurs de services
264. 5170 Surveillants: vendeurs de services
265. 5171 Vendeurs et agents d'assurances
266. 5172 Courtiers en immeubles
267. 5173 Courtiers en valeurs
268. 5174 Agents de publicité
269. 5177 Agents de services commerciaux
270. 5179 Vendeurs de services, n.c.a.
271. Assigné (1)
272. Autres travailleurs spécialisés dans la vente
273. 5190 Surveillants: autres travailleurs spécialisés dans la vente
274. 5191 Acheteurs des commerces de gros et de détail
275. 5193 Vendeurs-livreurs
276. 5199 Autres travailleurs spécialisés dans la vente, n.c.a.
277. Assigné (1)

278. Travailleurs spécialisés dans les services
279. Personnel spécialisé dans les services de protection
280. 6111 Pompiers
281. 6112 Policiers et détectives gouvernementaux
282. 6113 Policiers et détectives privés
283. 6115 Gardiens et préposés à des services de sécurité connexes
284. 6116 Officiers des forces armées
285. 6117 Autres grades des forces armées
286. 6119 Personnel spécialisé dans les services de protection, n.c.a.
287. Assigné (1)
288. Travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services connexes
289. 6120 Surveillants: travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services connexes
290. 6121 Chefs et cuisiniers
291. 6123 Barmen
292. 6125 Préposés au service des aliments et boissons
293. 6129 Travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et services connexes, n.c.a.
294. Assigné (1)
295. Travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes
296. 6130 Surveillants: travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes
297. 6133 Préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques
298. 6135 Chasseurs et porteurs
299. 6139 Travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes, n.c.a.
300. Assigné (1)
301. Travailleurs spécialisés dans les services personnels
302. 6141 Directeurs de funérailles, embaumeurs et travailleurs assimilés
303. 6142 Bonnes à tout faire, domestiques et travailleurs assimilés
304. 6143 Barbiers, coiffeurs et travailleurs assimilés
305. 6144 Guides
306. 6145 Préposés aux voyages et travailleurs connexes non spécialisés dans les aliments et boissons
307. 6147 Travailleurs spécialisés dans le soin des enfants
308. 6149 Travailleurs spécialisés dans les services personnels, n.c.a.
309. Assigné (1)
310. Travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement
311. 6160 Surveillants: travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement
312. 6162 Nettoyeurs et blanchisseurs
313. 6165 Presseurs
314. 6169 Travailleurs spécialisés dans l'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement, n.c.a.
315. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

316. Autres travailleurs spécialisés dans les services
317. 6190 Surveillants: autres travailleurs spécialisés dans les services
318. 6191 Concierges, employés des services domestiques et du nettoyage
319. 6193 Conducteurs d'ascenseurs et de monte-charge
320. 6198 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans les services
321. 6199 Autres travailleurs spécialisés dans les services, n.c.a.
322. Assigné (1)
323. Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs
324. Exploitants agricoles
325. 7113 Éleveurs
326. 7115 Exploitants de cultures de plein champ
327. 7119 Exploitants agricoles, n.c.a.
328. Assigné (1)
329. Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage
330. 7180 Contremaîtres: autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage
331. 7183 Ouvriers agricoles de l'élevage
332. 7185 Ouvriers agricoles de cultures de plein champ
333. 7195 Ouvriers pépiniéristes et assimilés
334. 7196 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs: autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage
335. 7197 Conducteurs de machines agricoles
336. 7199 Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage, n.c.a.
337. Assigné (1)
338. Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
339. Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés
340. 7311 Capitaines et officiers de bateaux de pêche
341. 7313 Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne
342. 7315 Trappeurs et travailleurs assimilés
343. 7319 Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
344. Assigné (1)
345. Travailleurs forestiers et bûcherons
346. Travailleurs forestiers et bûcherons
347. 7510 Contremaîtres: travailleurs forestiers et bûcherons
348. 7511 Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
349. 7513 Bûcherons et travailleurs assimilés
350. 7516 Inspecteurs, classeurs et mesureurs de bois et travailleurs assimilés
351. 7517 Travailleurs spécialisés dans le levage, le triage et le transport des billes et travailleurs assimilés
352. 7518 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'exploitation forestière
353. 7519 Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.
354. Assigné (1)
355. Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés
356. Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés
357. 7710 Contremaîtres: mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés
358. 7711 Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés
359. 7713 Foreurs des roches et du sous-sol
360. 7715 Boutefeux et dynamiteurs
361. 7717 Haveurs, manutentionnaires et chargeurs dans les mines et carrières

362. 7718 Manoeuvres et travailleurs assimilés des mines, des carrières et des puits de pétrole et de gaz
363. 7719 Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés, n.c.a.
364. Assigné (1)
365. Travailleurs des industries de transformation
366. Travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai
367. 8110 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai
368. 8111 Ouvriers au concasseur et au broyeur du minerai
369. 8113 Conducteurs de mélangeurs, de séparateurs et d'appareils de filtrage du minerai et travailleurs assimilés
370. 8115 Fondeurs et grilleurs de minerais
371. 8116 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement du minerai
372. 8118 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement du minerai
373. 8119 Travailleurs spécialisés dans le traitement du minerai, n.c.a.
374. Assigné (1)
375. Métallurgistes et travailleurs assimilés
376. 8130 Contremaîtres: métallurgistes et travailleurs assimilés
377. 8131 Travailleurs aux fours de fusion, de conversion et d'affinage des métaux
378. 8133 Travailleurs spécialisés dans le traitement thermique des métaux
379. 8135 Lamineurs
380. 8137 Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux
381. 8141 Profileurs et étireurs de métaux
382. 8143 Galvaniseurs, métalliseurs et travailleurs assimilés
383. 8146 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement des métaux
384. 8148 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement des métaux
385. 8149 Métallurgistes et travailleurs assimilés, n.c.a.
386. Assigné (1)
387. Confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés
388. 8150 Contremaîtres: confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés
389. 8151 Conducteurs de fours et de séchoirs dans le traitement de l'argile, du verre et de la pierre
390. 8153 Opérateurs de séparateurs, de broyeurs, de concasseurs et de malaxeurs dans le traitement de l'argile, du verre et de la pierre
391. 8155 Façonneurs de l'argile, du verre et de la pierre
392. 8156 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement de produits en argile, en verre et en pierre
393. 8158 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement de produits en argile, en verre et en pierre
394. 8159 Confectionneurs de produits en argile, en verre et en pierre et travailleurs assimilés, n.c.a.
395. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

396. Travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues
397. 8160 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues
398. 8161 Ouvriers au mélange et au malaxage de produits chimiques et de matières analogues
399. 8163 Ouvriers au filtre, au tamiseur et au séparateur dans le traitement de produits chimiques et de matières analogues
400. 8165 Ouvriers à la distillation, à la sublimation et à la carbonisation de produits chimiques et de matières analogues
401. 8167 Grilleurs, cuiseurs et sécheurs de produits chimiques et de matières analogues
402. 8171 Ouvriers au concassage et au broyage de produits chimiques et de matières analogues
403. 8173 Enduiseurs et calandreurs de produits chimiques et de matières analogues
404. 8176 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues
405. 8178 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues
406. 8179 Travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues, n.c.a.
407. Assigné (1)
408. Travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés
409. 8210 Contremaîtres: travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés
410. 8211 Meuniers
411. 8213 Boulangers, pâtissiers, confiseurs et travailleurs assimilés
412. 8215 Travailleurs des abattoirs, conserveries et usines de conditionnement de la viande
413. 8217 Travailleurs des conserveries et usines de conditionnement du poisson
414. 8221 Ouvriers en conservation, mise en boîte et emballage de fruits et légumes
415. 8223 Ouvriers au traitement de produits laitiers et travailleurs assimilés
416. 8225 Ouvriers au traitement du sucre et travailleurs assimilés
417. 8226 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie des aliments et boissons et produits assimilés
418. 8227 Travailleurs de l'industrie des boissons
419. 8228 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie des aliments et boissons
420. 8229 Travailleurs de l'industrie des aliments et boissons et travailleurs assimilés, n.c.a.
421. Assigné (1)
422. Travailleurs de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier
423. 8230 Contremaîtres: travailleurs de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier

424. 8231 Scieurs de bois d'oeuvre et travailleurs assimilés
425. 8233 Ouvriers en contre-placage et travailleurs assimilés
426. 8235 Ouvriers au traitement du bois
427. 8236 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier
428. 8238 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier
429. 8239 Travailleurs de l'industrie du bois sauf pâte à papier et papier, n.c.a.
430. Assigné (1)
431. Travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés
432. 8250 Contremaîtres: travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés
433. 8251 Préparateurs de pâte à papier cellulosique
434. 8253 Ouvriers en fabrication et finissage du papier
435. 8256 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier
436. 8258 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie de la pâte à papier et du papier
437. 8259 Travailleurs de l'industrie de la pâte à papier et du papier et travailleurs assimilés, n.c.a.
438. Assigné (1)
439. Travailleurs du textile
440. 8260 Contremaîtres: travailleurs du textile
441. 8261 Préparateurs de fibres textiles
442. 8263 Fileurs et tordeurs de textiles
443. 8265 Bobineurs et renvideurs de textiles
444. 8267 Tisserands
445. 8271 Tricoteurs
446. 8273 Blanchisseurs e teinturiers de textiles
447. 8275 Finisseurs et calandreurs de textiles
448. 8276 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de produits textiles
449. 8278 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement de textiles
450. 8279 Travailleurs du textile, n.c.a.
451. Assigné (1)
452. Autres travailleurs des industries de transformation
453. 8290 Contremaîtres: autres travailleurs des industries de transformation
454. 8293 Travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac
455. 8295 Ouvriers en peausserie et en fourrure
456. 8296 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs des industries de transformation, n.c.a.
457. 8298 Manoeuvres et travailleurs assimilés des industries de transformation, n.c.a.
458. 8299 Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.
459. Assigné (1)
460. Usineurs et travailleurs des domaines connexes
461. Usineurs de métaux
462. 8310 Contremaîtres: usineurs de métaux

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

463. 8311 Ajusteurs-outilleurs
464. 8313 Machinistes et régleurs de machines-outils
465. 8315 Conducteurs de machines-outils
466. 8316 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage des métaux
467. 8319 Usineurs de métaux, n.c.a.
468. Assigné (1)
469. Façonneurs et formeurs de métal, sauf les usineurs
470. 8330 Contremaîtres: façonneurs et formeurs de métal, sauf les usineurs
471. 8331 Forgerons
472. 8333 Tôliers
473. 8334 Opérateurs de machines à façonner les métaux, n.c.a.
474. 8335 Soudeurs et oxycoupeurs
475. 8336 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du façonnage et du formage des métaux, sauf l'usinage
476. 8337 Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique
477. 8339 Façonneurs et formeurs de métal, sauf les usineurs, n.c.a.
478. Assigné (1)
479. Travailleurs du bois à la machine
480. 8350 Contremaîtres: travailleurs du bois à la machine
481. 8351 Modeleurs sur bois
482. 8353 Scieurs de bois et travailleurs assimilés, n.c.a.
483. 8355 Planeurs, tourneurs, façonneurs et travailleurs assimilés du bois
484. 8356 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans le travail du bois à la machine
485. 8357 Ponceurs de bois
486. 8359 Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.
487. Assigné (1)
488. Travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires
489. 8370 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires
490. 8371 Ouvriers en taillage et en modelage de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires
491. 8373 Ouvriers en abrasion et polissage de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires
492. 8376 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires
493. 8379 Travailleurs spécialisés dans le travail de l'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires, n.c.a.
494. Assigné (1)
495. Autres usineurs et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.
496. 8390 Contremaîtres: autres usineurs et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.
497. 8391 Graveurs, acidograveurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
498. 8393 Limeurs, meuleurs, lustreurs, polisseurs et nettoyeurs, n.c.a.
499. 8395 Modeleurs et mouleurs, n.c.a.

500. 8396 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de l'usinage de produits, n.c.a.
501. 8399 Autres usineurs et travailleurs des domaines connexes, n.c.a.
502. Assigné (1)
503. Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
504. Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, n.c.a.
505. 8510 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, n.c.a.
506. 8511 Fabricants et monteurs de moteurs et matériel connexe, n.c.a.
507. 8513 Fabricants et monteurs de véhicules automobiles, n.c.a.
508. 8515 Fabricants et monteurs d'aéronefs, n.c.a.
509. 8523 Fabricants et monteurs de machines industrielles, agricoles, de contruction et autres, n.c.a.
510. 8525 Fabricants et monteurs de machines de bureau, n.c.a.
511. 8526 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication et du montage de produits métalliques, n.c.a.
512. 8527 Fabricants et monteurs d'instruments de précision et de matériel connexe, n.c.a.
513. 8528 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication et du montage de produits métalliques, n.c.a.
514. 8529 Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, n.c.a.
515. Assigné (1)
516. Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation et la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe
517. 8530 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation et la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe
518. 8531 Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électrique
519. 8533 Installateurs et réparateurs d'appareils électriques et de matériel connexe, n.c.a.
520. 8534 Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électronique
521. 8535 Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques et de matériel connexe, n.c.a.
522. 8536 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage, de l'installation et de la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe
523. 8537 Dépanneurs de radios et de téléviseurs
524. 8538 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage, de l'installation et de la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe
525. 8539 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation et la réparation d'appareils électriques, électroniques et de matériel connexe, n.c.a.
526. Assigné (1)

527. Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits en bois
528. 8540 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits en bois
529. 8541 Ébénistes et menuisiers
530. 8546 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage et de la réparation de produits en bois
531. 8548 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation de produits en bois
532. 8549 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits en bois, n.c.a.
533. Assigné (1)
534. Travailleurs spécialisés dans la confection, le montage et la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir
535. 8550 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la confection, le montage et la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir
536. 8551 Modeleurs, traceurs et coupeurs de produits en textile, en fourrure et en cuir
537. 8553 Tailleurs et couturiers
538. 8555 Fourreurs
539. 8557 Modistes et fabricants de chapeaux
540. 8561 Cordonniers et travailleurs de la chaussure
541. 8562 Rembourreurs
542. 8563 Opérateurs de machines à coudre les produits en textile et le matériel connexe
543. 8566 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la confection, du montage et de la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir
544. 8568 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la confection, du montage et de la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir
545. 8569 Travailleurs spécialisés dans la confection, le montage et la réparation de produits en textile, en fourrure et en cuir, n.c.a.
546. Assigné (1)
547. Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
548. 8570 Contremaîtres: travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
549. 8571 Assembleurs et colleurs d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
550. 8573 Mouleurs d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
551. 8575 Coupeurs et finisseurs d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
552. 8576 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage et de la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

553. 8578 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires
554. 8579 Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'articles de caoutchouc, de plastique et de produits similaires, n.c.a.
555. Assigné (1)
556. Mécaniciens et réparateurs, n.c.a.
557. 8580 Contremaîtres: mécaniciens et réparateurs, n.c.a.
558. 8581 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles
559. 8582 Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs
560. 8583 Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire
561. 8584 Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction
562. 8585 Mécaniciens et réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique
563. 8586 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la réparation du matériel mécanique, n.c.a.
564. 8587 Réparateurs de montres et d'horloges
565. 8588 Mécaniciens et réparateurs d'instruments de précision
566. 8589 Autres mécaniciens et réparateurs, n.c.a.
567. Assigné (1)
568. Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
569. 8590 Contremaîtres: autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits
570. 8591 Joailliers et orfèvres
571. 8592 Fabricants, monteurs, et réparateurs d'embarcations
572. 8593 Fabricants et assembleurs de produits en papier
573. 8595 Peintres et décorateurs, n.c.a.
574. 8596 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs de la fabrication, du montage et de la réparation de produits, n.c.a.
575. 8598 Manoeuvres et travailleurs assimilés de la fabrication, du montage et de la réparation de produits, n.c.a.
576. 8599 Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits, n.c.a.
577. Assigné (1)
578. Travailleurs du bâtiment
579. Excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés
580. 8710 Contremaîtres: excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés
581. 8711 Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés
582. 8713 Paveurs, poseurs de revêtement routier et travailleurs assimilés
583. 8715 Cheminots
584. 8718 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'excavation, du nivellement et du pavage
585. 8719 Excavateurs, niveleurs, paveurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
586. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

587. Monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil
588. 8730 Contremaîtres: monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil
589. 8731 Poseurs de lignes électriques et travailleurs assimilés
590. 8733 Électriciens d'installation et d'entretien
591. 8735 Installateurs et réparateurs de lignes de communications par fil et matériel connexe
592. 8736 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil
593. 8738 Manoeuvres et travailleurs assimilés du montage, de l'installation et de la réparation du matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil
594. 8739 Monteurs, installateurs et réparateurs de matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil, n.c.a.
595. Assigné (1)
596. Autres travailleurs du bâtiment
597. 8780 Contremaîtres: autres travailleurs du bâtiment
598. 8781 Charpentiers et travailleurs assimilés
599. 8782 Briqueteurs, maçons et carreleurs
600. 8783 Ouvriers en finissage du béton et travailleurs assimilés
601. 8784 Plâtriers et travailleurs assimilés
602. 8785 Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés
603. 8786 Travailleurs spécialisés dans l'isolation
604. 8787 Ouvriers en couverture, en imperméabilisation et travailleurs assimilés
605. 8791 Plombiers, tuyauteurs et travailleurs assimilés
606. 8793 Monteurs de charpentes métalliques
607. 8795 Vitriers
608. 8796 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs dans la construction, n.c.a.
609. 8798 Manoeuvres et travailleurs assimilés dans la construction, n.c.a.
610. 8799 Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a.
611. Assigné (1)
612. Personnel d'exploitation des transports
613. Personnel d'exploitation des transports aériens
614. 9110 Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports aériens
615. 9111 Pilotes d'avions, navigateurs et mécaniciens navigants
616. 9113 Personnel de soutien des transports aériens
617. 9119 Personnel d'exploitation des transports aériens, n.c.a
618. Assigné (1)
619. Personnel d'exploitation des transports ferroviaires
620. 9130 Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports ferroviaires
621. 9131 Mécaniciens et chauffeurs de locomotive
622. 9133 Chefs de train et serre-freins
623. 9135 Personnel de soutien des transports ferroviaires
624. 9139 Personnel d'exploitation des transports ferroviaires, n.c.a.
625. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - suite

626. Personnel d'exploitation des transports maritimes
627. 9151 Officiers de pont
628. 9153 Officiers mécaniciens de navire
629. 9155 Matelots de pont
630. 9157 Personnel de chaufferie et de chambre des machines
631. 9159 Personnel d'exploitation des transports maritimes, n.c.a.
632. Assigné (1)
633. Personnel d'exploitation des transports routiers
634. 9170 Contremaîtres: personnel d'exploitation des transports routiers
635. 9171 Conducteurs d'autobus
636. 9173 Chauffeurs privés et de taxi
637. 9175 Conducteurs de camion
638. 9179 Personnel d'exploitation des transports routiers, n.c.a.
639. Assigné (1)
640. Autre personnel d'exploitation des transports
641. 9190 Contremaîtres: autre personnel d'exploitation des transports
642. 9191 Conducteurs de métro et tramways
643. 9193 Mécaniciens et conducteurs de locomotive sauf transport ferroviaire
644. 9199 Autre personnel d'exploitation des transports, n.c.a.
645. Assigné (1)
646. Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
647. Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
648. 9310 Contremaîtres: manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
649. 9311 Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a.
650. 9313 Arrimeurs, débardeurs et manutentionnaires de fret
651. 9314 Manutentionnaires de colis, n.c.a.
652. 9315 Conducteurs d'appareils de manutention, n.c.a.
653. 9317 Emballeurs, n.c.a.
654. 9318 Manoeuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
655. 9319 Autres manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a.
656. Assigné (1)
657. Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines
658. Imprimeurs et travailleurs assimilés
659. 9510 Contremaîtres: imprimeurs et travailleurs assimilés
660. 9511 Typographes et compositeurs
661. 9512 Conducteurs de presses à imprimer
662. 9513 Stéréotypeurs et électrotypeurs
663. 9514 Graveurs en imprimerie sauf photograveurs
664. 9515 Photograveurs et travailleurs assimilés
665. 9517 Relieurs et travailleurs assimilés
666. 9518 Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'imprimerie et des domaines connexes
667. 9519 Imprimeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
668. Assigné (1)
669. Mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés
670. 9530 Contremaîtres: mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés
671. 9531 Conducteurs d'installations de centrale électrique
672. 9539 Mécaniciens de machines et d'installations fixes et travailleurs assimilés, n.c.a.
673. Assigné (1)

PROFESSIONS - DÉTAILLÉES (699) - fin

674. Opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, n.c.a.
675. 9550 Contremaîtres: opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, n.c.a.
676. 9551 Opérateurs d'appareils de radiodiffusion et de télédiffusion
677. 9553 Télégraphistes
678. 9555 Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonores
679. 9557 Projectionnistes de cinéma
680. 9559 Autres opérateurs de matériel électronique et de matériel de communication, n.c.a.
681. Assigné (1)
682. Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.
683. 9590 Contremaîtres: autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.
684. 9591 Ouvriers en développement photographique
685. 9599 Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, n.c.a.
686. Assigné (1)
687. Travailleurs non classés ailleurs
688. Travailleurs non classés ailleurs
689. 9910 Surveillants et contremaîtres: n.c.a.
690. 9916 Inspecteurs, vérificateurs, trieurs et échantillonneurs: n.c.a.
691. 9918 (9921-9926) Manoeuvres et travailleurs assimilés: n.c.a.
692. 9921 Industries manufacturières
693. 9922 Transports, communications et autres services publics
694. 9923 Commerce
695. 9924 Services socio-culturels, commerciaux et personnels
696. 9925 Administration publique et défense
697. 9926 Autres activités économiques et non précisées (5)
698. 9919 Autres travailleurs, n.c.a.
699. Assigné (1)

---

(1) Désigne les assignations par ordinateur des "non déclarées" aux sous-groupes des professions selon certaines caractéristiques socio-économiques.

(2) Y compris l'industrie du bois, l'industrie du meuble et des articles d'ameublement, la première transformation des métaux, la fabrication de produits en métal (sauf machines et équipement de transport), la fabrication de machines (sauf électriques), la fabrication d'équipement de transport, la fabrication de produits électriques et la fabrication de produits minéraux non métalliques.

(3) Y compris l'industrie des aliments et boissons, l'industrie du tabac, l'industrie du caoutchouc et produits en matière plastique, l'industrie du cuir, l'industrie textile, la bonneterie, l'industrie de l'habillement, l'industrie du papier et activités annexes, l'imprimerie, l'édition et activités annexes, la fabrication de produits du pétrole et du charbon, l'industrie chimique et les industries manufacturières diverses.

(4) Y compris les activités indéterminées et imprécises, agriculture, forêts, chasse et pêche, finances, assurances et affaires immobilières et administration publique et défense.

(5) Y compris les activités indéterminées et imprécises, agriculture, forêts, chasse et pêche, mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole, bâtiment et travaux publics et finances, assurances et affaires immobilières.

n.c.a. = non classés ailleurs.
n.d.a. = non déclarés autrement.

APPENDICE

Si le risque est un élément important dans l'établissement des priorités, d'autres paramètres peuvent aussi servir, compte tenu du nombre élevé de professions. Pour mieux cerner les problèmes de santé, une évaluation de la situation est déjà abordée dans des secteurs prioritaires afin d'apporter de l'information sur les contaminants. D'autres renseignements pourront s'y ajouter, qui porteront sur les procédés et méthodes ou sur d'autres aspects permettant de mieux définir des priorités.

A titre d'exemple, voici quelques paramètres indicatifs pour aider à définir des priorités sous l'angle de la profession:

a) l'indice combiné: en retenant les professions qui se situent à un indice de 5,00 et plus, on donne priorité à la fréquence et à la gravité des lésions professionnelles;

b) l'indice quantitatif de 2 000 et plus: les professions qui regroupent selon l'emploi 2 000 travailleurs et travailleuses et plus font intervenir les priorités selon le nombre;

c) les secteurs prioritaires et les professions multisectorielles: ce paramètre permet enfin de retenir, parmi les professions discriminées par les deux premiers paramètres, celles qui se trouvent dans les secteurs prioritaires des groupes I et II ainsi que celles qui sont multisectorielles.

Le résultat regroupant les paramètres a, b et c nous réserverait ainsi quelque 37 professions dans les secteurs forêt, mines, métallurgie, caoutchouc, matières plastiques, bois, produits, métal, équipement de transport et bâtiment auxquels s'ajouteraient 7 professions multisectorielles.

FORÊT

7513 - Bûcherons et travailleurs assimilés (groupe B, IC: 14,30)

7517 - Travailleurs spécialisés dans le levage, le tirage et le transport des billes et trav. ass. (groupe C, IC: 7,82)

MINES

7713 - Foreurs de roches et du sous-sol (groupe B, IC: 15,87)

7717 - Haveurs, manutentionnaires et chargeurs dans les mines et carrières (groupe B, IC: 11,23)

7718 - Manoeuvre et travailleurs assimilés des mines, des carrières et des puits de pétrole et de gaz (groupe B, IC: 12,83)

MÉTALLURGIE

8137 - Mouleurs, noyauteurs et couleurs de métaux (groupe B, IC: 11,90)

8148 - Manoeuvres et travailleurs assimilés dans le traitement des métaux (groupe C, IC: 19,02)

CAOUTCHOUC - MATIÈRES PLASTIQUES

8179 - Travailleurs spécialisés dans le traitement de produits chimiques, du pétrole, du caoutchouc, du plastique et de matières analogues (groupe C, IC: 7,63)

8579 - Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation d'outils en caoutchouc, en plastique et de produits similaires, n.c.a. (groupe C, IC: 6,93)

BOIS

8238 - Manoeuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois, sauf pâte et papier et papier (groupe C, IC: 8,95)

8548 - Manoeuvres et travailleurs assimilés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits de bois (groupe C, IC: 8.31)

PRODUITS DE MÉTAL

8333 - Tôliers (groupe C, IC: 8,82)

8334 - Opérateurs de machines à façonner les métaux, n.c.a. (groupe B, IC: 10,64)

8335 - Soudeurs et oxycoupeurs (groupe C, IC: 7,98)

8393 - Limeurs, meuleurs, lustreurs, polisseurs et nettoyeurs, n.c.a. (groupe C, IC: 9,85)

8513 - Fabricants et monteurs de véhicules automobiles, n.c.a. (groupe C, IC: 9,74)

8515 - Fabricants et monteurs d'aéronefs, n.c.a. (groupe C, IC: 9.66)

8529 - Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques, n.c.a. (groupe B, IC: 14,07)

ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT

8581 - Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles (groupe C, IC: 7,05)

8583 - Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire (groupe C, IC: 9,03)

ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT (suite)

8584 - Mécaniciens et réparateurs de machines industrielles, agricoles et de construction (groupe C, IC: 5,18)

8589 - Autres mécaniciens et réparateurs, n.c.a. (groupe C, IC: 9,72)

BATIMENTS

8731 - Poseurs de lignes électriques et travailleurs assimilés (groupe B, IC: 14,84)

8733 - Électriciens d'installation et d'entretien (groupe C, IC: 9,26)

8781 - Charpentiers et travailleurs assimilés (groupe C, IC: 7,59)

8782 - Briqueteurs, maçons et carreleurs (groupe C, IC: 7,02)

8791 - Plombiers, tuyauteurs et travailleurs assimilés (groupe C, IC: 6,85)

8793 - Monteurs de charpentes métalliques (groupe A, IC: 20,56)

8798 - Manoeuvres et travailleurs assimilés dans la construction, n.c.a. (groupe C, IC: 7,41)

8799 - Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a. (groupe B, IC: 10,48)

MULTISECTORIEL

9310 - Contremaîtres, manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a. (groupe C, IC: 5,12)

9311 - Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a. (groupe C, IC: 8.90)

MULTISECTORIEL (suite)

9313 - Arrimeurs, débardeurs et manutentionnaires de fret (groupe B, IC: 11,32)

9315 - Conducteurs d'appareils de manutention, n.c.a. (groupe B, IC: 10,49)

9318 - Manoeuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a. (groupe A, IC: 93,73)

9918 - Manoeuvres et travailleurs assimilés: n.c.a. (groupe C, IC: 9,35)

9919 - Autres travailleurs: n.c.a. (groupe C, IC: 9,34)

On trouve dans les professions identifiées beaucoup de manoeuvres. S'ils ne sont pas formés dans le domaine où ils travaillent, ne pourrait-on pas conclure au manque de formation, même "sur le tas" pour expliquer la fréquence et la gravité des accidents ou des maladies qu'on remarque dans cette catégorie de travailleurs.

Il y aurait lieu, d'autre part, de considérer dans un secteur donné les professions à risque élevé qui ne comptent pas tout à fait les 2000 travailleurs et travailleuses, mais qui sont très près des professions retenues. Par exemple, dans le secteur Mines, les boutefeux sont dans la catégorie A, mais leur nombre est inférieur à 2 000, alors que la profession de foreur de roches et de sous-sol, qui compte plus de 2 000 travailleurs, se retrouve dans la catégorie B.

d) Un autre paramètre consiste à établir des priorités selon les programmes de formation existants ou non (ou en révision) pour les professions retenues tant pour la main-d'oeuvre (actuelle et future) que pour la formation multisectorielle.

On pourrait dans ces cas retenir l'ensemble des professions du groupe A, plus ces critères: 2 000 et plus, appliqués aux paramètres b et c. La lecture des données statistiques nous incite, sinon à quelque réserve, du moins à quelque interrogation: plusieurs des professions qui se retrouvent à risque élevé sont des professions n.c.a (non classées ailleurs). Elles représentent 35 % dans chaque groupe. Les "n.c.a." regroupent généralement des professions où le travail ne répond pas à la description spécifique des autres subdivisions du même groupe. Doit-on le considérer comme un biais statistique, une faille ou une mal interprétation de la classification des emplois? Il est à noter, cependant, que ces professions se retrouvent pour la plupart dans un groupe de professions où le risque est déjà élevé.

Il serait intéressant de revoir chacune des professions à la lumière des contenus de formation existants afin d'en réviser les programmes au besoin, tant en entreprise qu'en institution. Une première démarche consisterait à analyser les tâches et les postes de travail, afin de vérifier si les connaissances acquises sont appropriées et suffisantes. On pourrait ainsi mieux se rendre compte de leurs véritables besoins de formation. D'autres possibilités peuvent aussi être explorées, qui permettraient de mieux définir les priorités relativement à la programmation. Ces possibilités sont en grande partie présentes dans les évaluations de la situation des groupes prioritaires déterminés par la CSST (groupes I et II).

ANNEXE 1

RAPPORT II

Organisation internationale du Travail

Programme des activités industrielles

COMMISSION DU BÂTIMENT, DU GÉNIE CIVIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS

DIXIÈME SESSION

GENÈVE, 1983

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU MILIEU DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

GENÈVE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Déclarations des accidents et statistiques

Comme on l'a déjà signalé plus haut, il existe une grande variété de normes et de systèmes de déclaration des accidents du travail dans l'industrie de la construction. En les uniformisant, on faciliterait sans doute la tâche non seulement des organisations internationales comme l'OIT, mais aussi des pouvoirs publics et des organismes nationaux compétents. La CEE est actuellement saisie de propositions visant à unifier les définitions et les systèmes de déclaration appliqués par les Etats membres, et l'on peut penser que d'autres groupements régionaux de pays auront un jour ou l'autre à en faire autant.

L'OIT a déjà frayé le chemin dans ce domaine en publiant des Recommandations internationales sur les statistiques du travail (1975). Toutefois, il faudrait disposer de statistiques détaillées sur les divers métiers de la construction.

Pour donner suite à ces suggestions, il faudrait bien entendu modifier les procédures de déclaration et les méthodes statistiques de bon nombre de pays. Cependant, comme la plupart des pays ne communiquent pas à l'OIT de statistiques régulières sur ces questions, il conviendrait de les encourager à appliquer à tout le moins les normes internationales concernant les statistiques des lésions professionnelles.

Les statistiques internationales

Depuis 1967, l'OIT publie chaque année les taux d'accidents mortels dans l'industrie de la construction de plusieurs pays et, dans certains cas, elle dispose de données remontant à 1957.

Le tableau 5 indique les taux de fréquence des accidents mortels parmi les travailleurs de la construction dans un certain nombre de pays. Ces taux ont été établis à partir de statistiques annuelles reproduites au tableau 27 de l'édition de 1981 de l'Annuaire des statistiques du travail de l'OIT. Les pays dont les statistiques sont présentées ici ont été choisis selon les critères suivants :

- Nous n'avons retenu que les statistiques publiées sur la base des taux de fréquence des accidents mortels et n'avons pas essayé de convertir les chiffres publiés sur d'autres bases.

- N'ont été utilisées que des statistiques ayant fait l'objet d'une publication annuelle pendant une période de huit années consécutives entre 1971 et 1980.

Le premier chiffre indiqué pour chaque pays dans le tableau 5 est le plus important : il indique le taux de fréquence moyen des accidents mortels parmi les travailleurs de la construction pour l'ensemble de la période considérée. On constate immédiatement qu'il est nettement plus élevé dans les pays en développement (partie B) que dans les pays industriels (partie A).

La deuxième et la troisième colonnes indiquent les taux moyens enregistrés pour les deux moitiés de la période de huit ans, ce qui permet de voir si une tendance se dégage pour ces huit ans.

Tableau 5. Taux de fréquence des accidents mortels dans l'industrie de la construction de divers pays sur une période de huit années consécutives, établis à partir du nombre d'accidents mortels enregistrés pour un million d'heures/homme de travail

A. Pays industriels — Moyenne = 0,2560

Continent	Pays	Période	Moyenne	Moyennes		Diminution ou augmentation marquée (DM, AM)
				Années 1-4	Années 5-8	
Amérique	Canada	73-80	0,3600	0,3550	0,3650	+
	Etats-Unis	72-79	0,1585	0,1700	0,1470	-
Asie	Japon	73-80	0,1900	0,2750	0,150	DM
Europe	Autriche	72-79	0,6140	0,7083	0,5198	DM
	France	72-79	0,4004	0,4540	0,3468	DM
	République démocratique allemande	73-80	0,1100	0,1225	0,0975	DM
	Royaume-Uni	73-80	0,1509	0,1765	0,1253	DM
	Suède	71-78	0,0640	0,0700	0,0580	-

B. Pays en développement — Moyenne = 0,8028

Afrique	Burundi	73-80	1,2138	1,6576	0,7700	-
	Cameroun	71-78	0,9275	0,7950	1,0600	+
	Egypte	73-80	0,4363	0,4150	0,4575	+
	Tunisie	73-80	0,1853	0,2275	0,1430	DM
Amérique	El Salvador	73-80	0,5976	0,2325	0,9628	AM
	Panama	72-79	0,4725	0,6175	0,3275	-
Asie et Moyen Orient	République de Corée	72-79	1,0050	1,4875	0,5225	-
	Jordanie	72-79	0,3270	0,1908	0,4633	+
	Malaisie	73-80	1,0600	2,700	1,4200	-

ANNEXE 2

RAPPORT II

Organisation internationale du Travail

Programme des activités industrielles

COMMISSION DU BÂTIMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

DIXIÈME SESSION

GENÈVE, 1983

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU MILIEU DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

GENÈVE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

a) chutes de personnes,
b) chutes d'objets,
c) marche sur, choc contre ou heurt par des objets, à l'exclusion des chutes d'objets,
d) coinçage dans un objet ou entre des objets;

3) selon l'agent matériel;

4) selon la nature de la lésion;

5) selon le siège de la lésion.

Quelques pays seulement publient des statistiques aussi détaillées sur les accidents dans la construction, mais on sait que la principale cause d'accidents mortels est presque toujours la chute de personnes; vient ensuite la chute d'objets.

Les maladies professionnelles

Le travail dans la construction peut provoquer maintes affections chroniques : lumbago et dorsalgies (manifestations d'une hernie discale), bronchite chronique causée par l'exposition au froid et à l'humidité, affections cutanées dues au contact avec le ciment humide et avec certains vernis et peintures, articulations douloureuses et enflammées sous l'effet de la pression qu'elles subissent lorsque l'intéressé travaille dans une posture incommode, troubles de l'ouïe causés par l'exposition au bruit, pneumoconioses provoquées par l'inhalation de poussières en suspension dans l'air des lieux de travail (les poussières d'amiante et de silice sont particulièrement dangereuses), tension physique et épuisement causés par un travail manuel pénible, et tension psychologique résultant des préoccupations professionnelles ou de l'insécurité de l'emploi. On pourrait poursuivre car cette liste est loin d'être exhaustive.

Certaines de ces affections sont reconnues comme maladies professionnelles dans divers pays, de sorte que les travailleurs qui les contractent ou leurs ayants droit ont une chance d'être indemnisés, mais la ligne de partage est très mince qui sépare une maladie professionnelle clairement identifiable et imputable exclusivement à l'exercice prolongé d'une fonction déterminée et les nombreux autres troubles caractéristiques du travail dans la construction. La réaction des travailleurs, des employeurs et de la société face à ces problèmes varie beaucoup d'un pays à un autre.

Le tableau 3 se fonde sur une étude récente des conditions de travail dans l'industrie de la construction des pays de la CEE. Il donne une liste de maladies imputables à des facteurs professionnels.

A cette liste, il convient d'ajouter la maladie des caissons (avec les lésions et la nécrose osseuse qui l'accompagnent) qui atteint les plongeurs et les autres personnes qui travaillent en air comprimé ou en atmosphère artificielle, l'intoxication par diverses substances nocives utilisées dans le bâtiment, et l'asthme professionnel causé par certains allergènes.

Tableau 3. Des principales maladies professionnelles, leurs causes et les métiers qui y sont le plus exposés

Maladies	Causes	Métiers
Atteintes auditives	Bruit	Conducteurs de grosses machines
		Conducteurs de machines à travailler le bois
		Cimentiers
Affections des muscles, des tendons, des os, des articulations, des vaisseaux sanguins périphériques ou des nerfs périphériques	Vibrations	Conducteurs de machines
		Cimentiers
		Conducteurs de camions
Bursite (du coude, du genou)	Pression répétée ou continue sur une articulation	Briquetiers
		Charpentiers-menuisiers
		Cintreurs de tiges de renforcement
		Carreleurs
Affections cutanées causées par des agents physiques ou chimiques	Contact avec le ciment, des solvants, des produits chimiques	Cimentiers
		Peintres
		Ouvriers employés à la construction de routes
		Installateurs de matériaux isolants
Pneumoconioses (y compris silicose, asbestose)	Inhalation de certaines poussières	Briquetiers
		Charpentiers-menuisiers
		Cimentiers
		Peintres
		Ouvriers du génie civil
Cancer de la peau	Contact avec des agents cancérogènes	Peintres
		Installateurs de matériaux isolants
		Asphalteurs

D'après une étude effectuée en République fédérale d'Allemagne[7], les maladies professionnelles les plus courantes chez les travailleurs de la construction sont les dermatoses, causées surtout par le ciment, et les troubles de l'ouïe et la surdité; viennent ensuite les affections des articulations dues à une pression et les troubles respiratoires causés par les poussières et les vapeurs.

D'après une étude réalisée par l'Administration britannique et publiée par un syndicat des métiers et des techniciens de la construction[8], la santé des travailleurs de la construction est menacée par six principaux facteurs : i) le froid, ii) les poussières et les fibres, iii) les fumées et les vapeurs, iv) les produits chimiques, v) les vibrations, vi) le bruit excessif. En outre, ces travailleurs risquent plus que d'autres de contracter certaines maladies : a) cancer du poumon, b) cancer de l'estomac, c) hernie, d) dorsalgies et e) affections respiratoires telles que bronchite, emphysème et asthme.

*
* *

Il semble que les travailleurs de la construction exercent rarement la même activité pendant toute leur vie de travail. Beaucoup en changent fréquemment. De ce fait, et comme de nombreux travaux et contrats sont de courte durée, il n'est guère possible de constituer de solides dossiers médicaux qui permettent d'établir un lien entre un problème de santé et telle ou telle activité.

De fait, il est très difficile de formuler des conclusions de valeur générale au sujet des problèmes de santé dans l'industrie de la construction à l'échelle mondiale. Il est tout aussi difficile d'éviter une interprétation marquée par l'expérience des pays industriels, puisque la plupart des renseignements dont on dispose émanent de ces pays. Toutefois, il ne fait pas de doute que les problèmes de santé sont beaucoup plus graves dans la plupart des pays en développement.

Présentation sous forme de tableaux de divers métiers et des accidents et maladies qui leur sont associés

Les tableaux 4 A à 4 H recensent divers types d'activités de la construction et les risques qui y correspondent. Bien entendu, cette énumération n'est pas exhaustive. La classification des accidents du travail en 11 groupes reproduite ci-dessous est celle qu'utilise la Commission de l'hygiène et de la sécurité (HSE) du Royaume-Uni.

Groupe	Types d'accidents du travail
1	Chutes de personnes avec dénivellation
2	Chute, trébuchement ou glissade d'une personne de plain-pied
3	Chutes d'objets ou de matériaux
4	Choc contre un objet ou un matériau
5	Coinçage dans, sous ou entre des objets ou des matériaux
6	Frottement ou abrasion par un objet ou un matériau

Groupe	Types d'accidents du travail
7	Efforts excessifs ou faux mouvements
8	Exposition à, ou contact avec des températures ou des conditions ambiantes extrêmes
9	Exposition à, ou contact avec le courant électrique
10	Exposition à, ou contact avec des substances potentiellement nocives
11	Accidents de véhicules à moteur

La Commission de l'hygiène et de la sécurité a également réparti les maladies professionnelles en 10 groupes (21-30) :

Groupe	Types de maladies professionnelles
21	Atteintes auditives, surdité
22	Affections causées par les vibrations
23	Bursites, froissements musculaires
24	Hernie discale
25	Dermatoses
26	Pneumoconioses
27	Maladie des caissons
28	Hernie
29	Cancer
30	Tension nerveuse et séquelles

Dans les tableaux 4 A à 4 H, les accidents du travail ou les maladies professionnelles auxquels sont exposées les personnes qui exercent diverses professions seront désignés selon le code attribué à ces groupes. Une exposition légère ou occasionnelle ne sera pas mentionnée. Une exposition significative sera indiquée par un chiffre simple et une exposition plus grave par un chiffre souligné.

Les taux de fréquence des accidents ou maladies en question n'étant pas connus, les estimations se fondent sur une interprétation subjective de diverses données publiées essentiellement par la Commission de l'hygiène et de la sécurité du Royaume-Uni et par la CEE. S'ils ne prétendent pas fournir de renseignements rigoureusement précis, les tableaux constituent du moins un point de départ et ils indiquent les grandes lignes que pourrait suivre une véritable étude de ces problèmes.

Tableau 4 A. Exposition du personnel chargé des études, du contrôle et de l'encadrement aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Technicien de laboratoire		25	
Directeur de travaux		30	
Chef de chantier		30	
Contremaître			Même exposition que les activités supervisées
Chef d'équipe			

Tableau 4 B. Exposition du personnel chargé de la sécurité, de l'hygiène et du bien-être du personnel d'inspection aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Inspecteur de l'hygiène et de la sécurité		30	
Spécialiste de la sécurité		30	

Tableau 4 C. Exposition des travailleurs du bâtiment aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Briqueteur, bâtiment	2,7	24,25,26,28	
Briqueteur, construction de cheminées	1,7,8	24,25,28,30	
Briqueteur, construction de fours	2,7	21,24,25,26	
Porteur d'auge	1,2,4,7	23,24	

Tableau 4 C (suite et fin)

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Maçon en pierres	2,7	24,26	
Charpentier-menuisier, charpentes et finitions	1,2,3,7	21,23,24,26	
Coffreur	2,3	21,25	
Ajusteur en atelier	2	26	
Menuisier à l'établi	3,4,5,6,7	21,26	
Conducteur de machine à bois	3,4,5,6	21,25,26	
Plâtrier	1,2,7	24,25	
Couvreur	1,8	30	
Réparateur de cheminées d'usine	1,8	30	
Monteur d'échaffaudages	1,2,3,7		
Monteur de charpentes métalliques	1,3,5	23,30	
Cimentier (mélange, versement, tassement, finition)	2,3,6	21,25,26	
Cintreur de tiges de renforcement	4,7	23	
Soudeur	6,8,9	26	
Poseur de planchers	7	23,25	
Manoeuvre			Exposition générale

Tableau 4 D. Exposition des travailleurs chargés des opérations de transport aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Conducteur, chargeur de camion	3,4,11	22	
Conducteur, chargeur de tombereau	3,4,11	21,22	
Conducteur de chariot élévateur	4,11		

Tableau 4 D (suite et fin)

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Grutier	1,9,11.	21,30	
Monteur	2,3	24,28	
Signaleur	2,3		
Conducteur d'appareils de levage	3		
Monteur de grues et d'appareils de levage	1	24	
Charretier	2,3		
Conducteur de convoyeur pneumatique à ciment	3,10	25	
Préposé à un convoyeur mécanique	5		
Mécanicien	2,5	25	
Manutentionnaire, porteur	2,3,4,6,7,10	23,24,28	

Tableau 4 E. Exposition des travailleurs chargés des travaux de préparation du terrain et du creusement des fondations aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Conducteur de machine de terrassement	3,11	21,22	Excavatrice, bulldozer
Foreur	2,4	21,22	Foreuse pneumatique ou électrique
Préposé au tir	3,10	21,26	
Conducteur de sonnette	2,3	21,22	
Terrassier	2,3,7,8	23,24,28	
Coffreur-boiseur	2,3,7	23,24	
Poseur d'équipements de viabilité	2,6,7	24	Egoûts, eau, gaz, électricité
Poseur de fondations	2,7	25	

Tableau 4 E (suite et fin)

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Asphalteur	2,10	25,29	Mélangeuse, racleuse, goudronneuse
Poseur de trottoirs	3,7	22	
Ouvrier affecté au creusement de tunnels	2,7	21,25,27	
Travailleur opérant en caisson ou en batardeau	2,7	27	
Plongeur	2,5,6,7	27	
Préposé au système d'adduction d'air		30	

Tableau 4 F. Exposition des travailleurs chargés des installations auxiliaires aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Plombier	4,6,10	25,26	
Electricien	1,9		
Monteur en conduits de chauffage et de climatisation	6	21	
Installateur de conduits de chauffage et de climatisation	2,5	24	
Installateur de conduites de gaz	2,10		
Technicien, ascenseurs	3		
Technicien, systèmes de lutte contre l'incendie	2		
Technicien, téléphone et radio	9		
Calorifugeur	1,6	23,26,29	

Tableau 4 G. Exposition des corps de métiers chargés des travaux de finition aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Peintre	1,2,10	25,26	
Décorateur	1,2	24,25	
Vitrier	3,6	25	
Carreleur, revêtement des murs	2,10	25,26	
Carreleur, revêtement des sols	2,10	23,25,26	
Poseur de placage	1,3,5,6	24	
Poseur d'éléments de plafonds et de parois			
Installateur de matériaux isolants pour murs et plafonds	2,10	25,26,29	

Tableau 4 H. Exposition de certaines professions connexes aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

Profession	Exposition aux accidents	Exposition aux maladies	Notes
Ouvrier de démolition	1,3,5,6,10	21,24,26	
Magasinier	2,3,10	24	
Ouvrier d'entretien			Exposition générale
Nettoyeur	2,10	24,25	
Elingueur	1,2,3,9	24	
Installateur d'antennes	1,2		
Travailleur de champ de foire	1,2,3,5,6,7	24	
Laveur de carreaux	1,2,7		
Fossoyeur	3,5,8	24	

ANNEXE 3

RAPPORT II

Organisation internationale du Travail

Programme des activités industrielles

COMMISSION DU BÂTIMENT, DU GÉNIE CIVIL
ET DES TRAVAUX PUBLICS

DIXIÈME SESSION

GENÈVE, 1983

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU MILIEU DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

GENÈVE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

L'OIT pourrait intensifier ses activités dans plusieurs domaines :

1. Statistiques. Il faudrait mettre au point une méthode commune pour l'établissement des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles par les Etats Membres et ventiler ces statistiques par profession, afin de pouvoir comparer, par exemple, les risques auxquels sont exposés les peintres et les couvreurs en Suisse et en Thaïlande.

2. Clauses et budget de prévention dans les contrats de construction. Il faut reconnaître que le principal obstacle à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène dans le bâtiment est l'absence générale de dispositions pertinentes dans les contrats de construction. Pour être efficaces, ces dispositions devraient indiquer non seulement les mesures à prendre, mais aussi leur coût. Il en va de même des contrats de sous-traitance.

3. Formation à l'identification et à l'analyse des risques. Comme la question de la sécurité et de l'hygiène du travail dans le bâtiment touche une corde sensible, la plupart des doctrines et des ouvrages dans ce domaine ont toujours un caractère émotionnel. Une approche plus objective et quantitative s'impose donc : à cette fin, il serait peut-être utile que le BIT organise des cours ou des stages pratiques sur l'identification et l'analyse des risques et la mise au point de méthodes de travail sûres. Ces cours pourraient être organisés à l'échelon régional ou national.

4. Formation. L'industrie de la construction, à mesure qu'elle se mécanisera et se développera, aura de plus en plus besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée. La formation professionnelle que recevra cette main-d'oeuvre devra porter aussi sur la sécurité et l'hygiène du travail : il paraît souhaitable que l'instruction dans ce domaine suive des normes internationalement acceptables.

5. Recueils de directives pratiques et normes. La plupart des Etats Membres, en particulier ceux qui utilisent des techniques importées, auront besoin de nouvelles normes de prévention et devront aussi améliorer et moderniser celles qui sont en vigueur. Il serait évidemment préférable de pouvoir les harmoniser et les unifier. Le BIT a publié son propre recueil de directives pratiques pour l'industrie de la construction ainsi que des guides sur la sécurité dans les travaux du bâtiment et les travaux publics. Il semble nécessaire, toutefois, de préciser les directives sur un certain nombre de points, comme l'utilisation d'échafaudages en bois dépassant une certaine hauteur et les spécifications des échafaudages métalliques tubulaires.

6. Travaux régionaux sur les activités de prévention dans la construction. Il conviendrait d'intensifier les travaux au niveau régional en particulier pour mieux connaître la situation des divers pays de chaque région, et il faudrait aussi mettre en commun les informations et les données d'expérience à l'échelon régional afin d'améliorer les normes, la législation et l'inspection et de les harmoniser autant que possible non seulement à cet échelon, mais aussi conformément aux objectifs internationaux coordonnés.